

Etat initial de Dordogne Atlantique



Synthèse

*Elaboration du SAGE Dordogne Atlantique
Séance plénière de la Commission Locale de l'Eau du SAGE, du 1^{er} juillet 2019 à Prigonrieux*

<i>Tome 1</i>	Le territoire du SAGE : son histoire et son identité.....	<i>5</i>
<i>Tome 2</i>	L'aménagement du territoire et ses évolutions	<i>13</i>
<i>Tome 3</i>	Usage de la ressource et milieux aquatiques	<i>21</i>
<i>Tome 4</i>	Etat de la ressource et des milieux aquatiques	<i>41</i>
<i>Synthèse</i>	Problématique du territoire sous le prisme de l'eau	<i>55</i>

Tome 1

Le territoire du SAGE : Son histoire et son identité

Présentation générale du territoire

Que nous est-il dit ?

Des masses d'eau superficielles caractérisées par un axe majeur – la Dordogne – et une pléthore d'émissaires de bassins versants très souvent de petite taille (<100 km²) et de fonctionnement quelque peu différent selon la géologie des sols en place (terrains calcaires et terrains à dominante de sables, argiles et graviers).

Des cours d'eau qui relèvent de différents statuts juridiques : la Dordogne et le canal de Lalinde qui appartiennent aux cours d'eau domaniaux (domaine public fluvial, propriété de l'Etat), les affluents qui sont du domaine privé (cours d'eau non domaniaux).

Des ressources en eau souterraines nombreuses et en interaction, directe ou non avec les cours d'eau. Parmi elle, une masse d'eau de rôle important en matière d'apports d'eau à l'axe Dordogne, à savoir sa nappe alluviale dite « d'accompagnement ».

Le régime hydrologique des cours d'eau est influencé par le climat d'influence océanique qui apporte une pluviométrie régulière et conséquente, en particulier sur les reliefs (coteaux) avec des cumuls de précipitations compris entre 800 et 945 mm/an de l'amont à l'aval et des maxima hivernaux. Les températures sont maximales en juillet-août et minimales en décembre.

Soumis à la marée du golfe de Gascogne, l'aval du territoire est sous-régime fluvio-maritime jusqu'à Pessac-sur-Dordogne. L'action de la marée dynamique sur la Dordogne se fait ressentir jusqu'à Castillon-la-Bataille.

En termes topographique, le bassin présente une faible altimétrie ; au-delà des reliefs plus ou moins marqués des coteaux calcaires à l'amont du bassin, l'essentiel du paysage est celui d'une plaine ouverte de faible altitude (de 100 à moins de 10 m) entaillée par des vallées élargies dont la vallée de la Dordogne est le plus bel exemple. A l'approche de l'estuaire de la Gironde, le territoire se situe à une altitude proche du niveau de la mer (domaine des marais fluvio-maritimes ou palus).

Trois domaines géologiques distingués – en partie amont, le pays calcaire, en partie médiane et aval, les pays molassiques et calcaires cénozoïques, d'amont en aval, le pays des terrasses alluviales – et qui concourent à la diversité du paysages du territoire.

Quelques chiffres clés :

Un territoire de SAGE Dordogne Atlantique concernant :

- Une superficie de 2 700 km² (des confluences Dordogne-Vézère et Dordogne-Virvée, de l'amont à l'aval)
- 1 région (Nouvelle Aquitaine) et 3 départements (Dordogne, 60.2%, Gironde, 39.4%, Lot-et-Garonne 0.4%)
- 311 communes (dont 180 entièrement incluses dans le bassin versant de Dordogne Atlantique)
- 22 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (dont Bordeaux Métropole et 2 Communautés d'agglomération)
- 1 416 km de cours d'eau dont 160 correspondant à la rivière Dordogne.



Figure 1 : Périmètre du SAGE Dordogne Atlantique

HISTOIRE DU TERRITOIRE

Que nous est-il dit ?

Une évolution du rapport entre l'Homme et la rivière au cours des siècles et, conséquemment, des pressions anthropiques sur les cours d'eau :

- **Une occupation humaine très ancienne** (depuis la Paléolithique) dans la vallée Dordogne où très vite la Dordogne est utilisée comme voie de communication et de transport (époque gallo-romaine), pour devenir une artère commerciale de premier plan à partir du XI^e siècle entre l'Auvergne et le Libournais. Les périodes belligérantes du Moyen-Âge conforteront la Dordogne dans son rôle de zone stratégique faisant office de frontière entre camps adverses. Dès la renaissance et plus encore aux XVIII^e et XIX^e siècles, la Dordogne occupe une place de choix dans le commerce : le trafic fluvial continue de s'intensifier, entre escales en période de hautes eaux (« eaux marchandes ») depuis Argentat et remontes de l'estuaire à Souillac. En parallèle s'érigent de nouvelles bastides permettant entre autre le franchissement de la Dordogne, se développent les villages en bordure de rivière ainsi que les points d'accès à la rivière (ports, quais, cales). Les XVII^e et XVIII^e siècles sont également marqués par la conquête des marais fluvio-maritimes (*palus*) par l'Homme pour les rendre cultivables (travaux d'assèchement).

- **Une première métamorphose du territoire à partir de la révolution industrielle**, initialement marquée par l'arrivée de la batellerie à vapeur (en complément du trafic de gabares) vers la moitié du XVII^e siècle. La fin du XIX^e siècle sonne le déclin de l'activité batelière supplantée par l'arrivée du train dans la seconde moitié du XIX^e siècle mais également par l'essor industriel, l'abattage et la replantation des vignobles détruits par le Phylloxéra. Les XIX^e et XX^e siècles sont également ceux de l'aménagement des trois barrages du territoire : Mauzac (1843) et Bergerac (1839 mis en service en 1852) à l'origine construits pour la navigation et Tuilières (1908) érigé à des fins énergétiques ; les compléteront ensuite (mi-XX^e

siècle) les ouvrages de la chaîne hydroélectrique de Haute Dordogne. Les modifications induites sur l'hydrodynamique du réseau hydrographique superficiel et le paysage de la vallée sont considérables : les débits sont régulés, les épisodes de crue ordinaire « évanouie ». La transformation profonde du territoire, plus encore de la rivière Dordogne, se poursuit par l'extraction de granulats dans son lit mineur. L'exploitation des matériaux du cours d'eau, comme celle de sa force motrice, « contribue au développement local et favorise la croissance, qui reste l'objectif essentiel, voire unique, de ces années-là » (Source : N. BLANC & S. BONIN, 2008).

- **L'affirmation d'une intensification du développement urbain**. La seconde moitié du XX^e siècle et le début du XXI^e siècle mettent en exergue le rôle des routes et de la Dordogne comme axes de vie, et s'accompagnent d'un affaiblissement de la société rurale ainsi que d'un début d'exode rural. La mutation du monde rural, indissociable de celle de l'agriculture, s'accompagne de modifications profondes du paysage agricole du bassin de la Dordogne Atlantique (remembrement, banalisation des surfaces cultivées, ...). La grande majorité des cours d'eau affluents, quant à eux, font l'objet de recalibrage, de rectification, ... favorables à la linéarisation des parcelles agricoles pour en faciliter la culture. L'adoption de nouvelles politiques d'aménagement (SCoT, PLU, ...) et de développement des territoires ruraux (LDTR du 23 février 2005, ...) va progressivement enrailler le phénomène. L'approche nouvelle de la rivière au travers des sphères touristique et viticole fait renouer la vallée avec ses cours d'eau. Ce retour des habitants vers la rivière est également révélé par la fin de l'extraction des granulats dans le lit mineur de la rivière (résultat de la réglementation en la matière) et le lancement des politiques de restauration des poissons migrateurs dans les années 80. Une étape supplémentaire est franchie via l'enchaînement d'actions collaboratives fortes sur l'eau, les milieux aquatiques et les modalités de leur gestion raisonnée et durable, depuis 1992 jusqu'à aujourd'hui, mais aussi via l'inscription du bassin de la Dordogne au réseau mondial des Réserves de Biosphère par l'UNESCO le 11 juillet 2012.

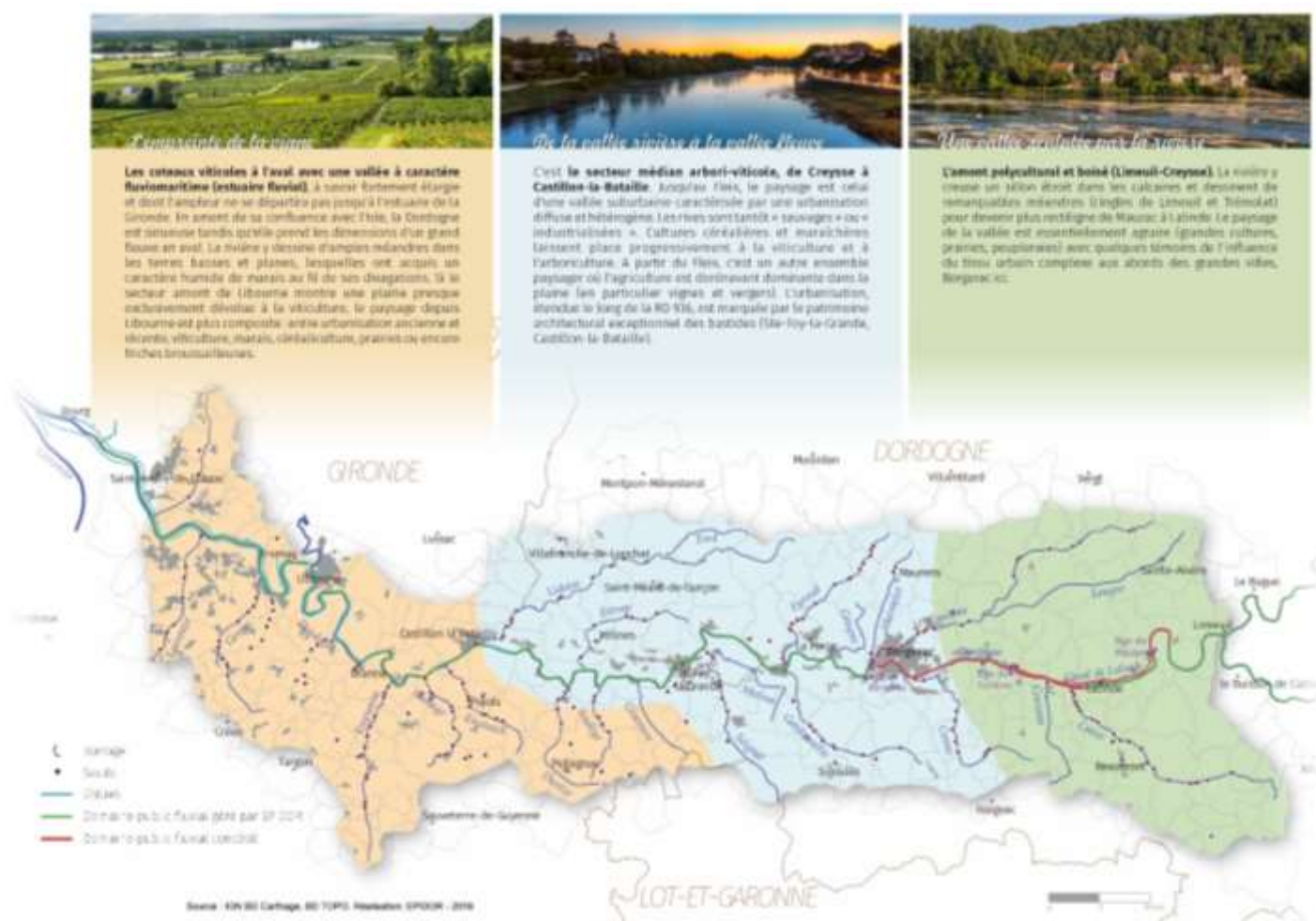


Figure 2 : Les trois grandes unités paysagères du bassin Dordogne Atlantique

Allons plus loin ...

La rivière Dordogne et sa vallée, ajoutée à ses tributaires, conditionnent fortement la structuration paysagère du bassin de la Dordogne et en offre ses lettres de noblesse. L'occupation des sols, et notamment l'activité agricole qui intéresse l'essentiel du foncier, est également un élément fondamental de la lisibilité du paysage au travers des spécificités et pratiques culturelles notamment. Ainsi, les deux-tiers du bassin (depuis sa partie médiane jusqu'à l'aval) présentent-ils une certaine monotonie liée à la monoculture et accentuée par une topographie de plaine ouverte ; a contrario, l'amont du bassin est plus accidenté et agrémenté d'une mosaïque de cultures et d'espaces forestiers.

Les tendances observées à la polarisation de l'habitat et des activités économiques (hors agriculture) autour de Bergerac et Libourne ainsi qu'en basse vallée (effet mitage notamment), à la simplification du modèle agricole (uniformisation des productions, grands parcellaires) et à la déprise agricole mais aussi à la forte pression foncière exercée en basse Dordogne (sur les palus entre autres) font craindre une érosion progressive des paysages originels et remarquables du territoire. La reconnaissance et la mise en valeur des trames vertes et bleues – rivières, milieux humides associés, haies, taillis, etc. – apparaissent capital dans la reconquête et/ou protection du patrimoine paysager du territoire.

PATRIMOINE ET CULTURE

Que nous est-il dit ?

A côté des vallées et rivières majeures de la Dordogne et de ses affluents, le territoire de Dordogne Atlantique est marqué par l'eau, de façon diffuse et discrète, à une échelle plus intime. Cela se traduit notamment au travers :

- Des étangs et plans d'eau artificiels,
- Des marais fluviomaritimes ou palus de basse Dordogne,
- Des ponts,
- Des quais et des cales le long de la Dordogne,
- Du canal de Lalinde,
- Des fontaines, des puits et autres objets du petit patrimoine de l'eau.

La présence de l'eau est également évoquée au travers de la toponymie et inspire de nombreux événements de communication et de sensibilisation (fêtes de la rivière, du mascaret, de la lamproie, ...). En outre, support d'ambiance, d'évocation de nature en ville, d'animation, de loisirs, de promenades et témoigne de l'histoire du territoire au cœur des espaces péri-urbains, ruraux et naturels et participe, à ce titre, à la qualité du cadre de vie. Enfin, le produit de la pêche et sa cuisine nourrit ce lien intime entre l'Homme et l'eau.

Allons plus loin ...

Support à la vie, à l'agrément et à l'économie, l'eau est omniprésente sur le territoire, y compris au travers du patrimoine bâti fluvial (ports, quais, cales) qui rythme le cours de la Dordogne. Au-delà de son pouvoir évocateur, ce dernier peut être conçu comme vecteur de mise en valeur et en tourisme du territoire, au même titre que son art culinaire qui, là aussi, renvoie à la richesse piscicole de basse Dordogne (lamproies, aloses, ..., crevettes blanches). L'ensemble des témoins de l'eau et de la culture développée autour d'elle (pêche au carrelet, aux filets, fête du mascaret, ...) participe de la labellisation UNESCO « Réserve de Biosphère » du bassin de la Dordogne.



Figure 3 : Etang sur cours d'eau, bassin versant de la Conne (Source : RVPB, 2017)



Figure 4 : Les 3 ponts de Saint-André de Cubzac (Source : EPIDOR)



Figure 5 : Canal de Lalinde, Mauzac (Source : EPIDOR)



Figure 6 : Palus de basse Dordogne (Source : EPIDOR)

ELEMENTS STRUCTURANTS LES USAGES

Que nous est-il dit ?

Outre les caractéristiques physiques (relief, géologie, marée, ...) et climatiques, un certain nombre d'éléments ou de conditions structure les usages sur la Dordogne et ses affluents. Il s'agit à la fois d'aménagements d'ouvrages, tels les barrages hydroélectriques du Bergeracois et les digues de protection contre les inondations en basse vallée ainsi que de dispositions d'un cadre juridique propre au domaine public fluvial.

L'emprise du périmètre du SAGE compte **3 barrages hydroélectriques dans le Bergeracois**, soit d'amont en aval, celui de Mauzac, Tuilières et Bergerac. Ces barrages sont gérés « au fil de l'eau », à savoir qu'ils fonctionnent sans retenue d'eau artificielle en amont (avec modification toutefois du profil en long naturel de la rivière), entretenus et modernisés par EDF par le biais de concessions. Leur hauteur, selon les sites considérés, varie de 5.4 à 19 m pour des débits maximums turbinés de l'ordre de 57 à 274 m³/s. Obstacles à la continuité écologique, notamment à la libre circulation des poissons, ils sont équipés de dispositifs de montaison, dévalaison des migrateurs amphihalins.

Autres équipements hydrauliques, les **multiples moulins** (plus de 150 à l'échelle du SAGE) qui jalonnent le linéaire des affluents de la Dordogne et qui témoignent du « formidable équipement industriel mis en œuvre pour assurer le pain quotidien des populations » (Source : Archives départementales de Gironde, mars 2016). L'histoire du territoire distingue trois types de moulins à eau : les moulins fortifiés, les moulins à eau « classiques » et les moulins à nef dont la présence était uniquement attachée à l'axe Dordogne. Faute d'entretien, la majorité d'entre eux n'est plus fonctionnel et voué à l'abandon ; ils deviennent tantôt des vestiges, des sites patrimoniaux touristiques ou bien sont destinés à l'habitation.

La dimension et/ou le foisonnement de ces ouvrages ajoutent aux vecteurs de fragmentation physique des cours d'eau (barrages d'embâcles, intermittence des écoulements, ...), renvoyant à la thématique de la continuité écologique et de la définition d'un niveau optimum de fragmentation dans un but notamment de conservation de la valeur de la biodiversité.

Inhérent à l'aménagement des palus au XVIII^e siècle, le territoire de basse Dordogne s'est doté de **digues de protection contre les inondations**, initialement de terres vouées à l'agriculture. Celles-ci sont complétées d'ouvrages de types vannes, portes à flots ou clapets anti-retour et de réseaux de fossés (« esteys » ou « jalles ») qui permettent de drainer ou d'irriguer les terres selon la saison. Les 82 km de digues existantes sont majoritairement implantés le long des berges de la Dordogne, depuis Sainte-Terre jusqu'à Saint-Loubès/Saint-Romain-la-Virvée ; quelques tronçons sont aménagés sur les portions aval d'affluents (Laurence, Virvée). Ces ouvrages, pour l'essentiel construits en terre, présentent des hauteurs souvent modérés (moins de 2 m) qui peuvent toutefois dépasser 3 m par endroits. Leur gestion jusqu'alors dévolue principalement aux ASA (Associations Syndicales Autorisées), secondairement aux collectivités voire aux propriétaires privés, est aujourd'hui remise en question dans le cadre des récentes évolutions réglementaires (décret digues, loi MAPTAM et loi NOTRe), et plus spécifiquement de la prise de compétence GEMAPI.

Le linéaire de la Dordogne inclus dans le périmètre du SAGE appartient à l'Etat, à savoir relève du **Domaine Public Fluvial (DPF)**. Les limites latérales du domaine public fluvial correspondent à la hauteur des eaux coulant à plein bord avant débordement, dit *plenissimum flumen*. La délimitation du DPF constitue un constat temporaire en lien avec l'évolution naturelle des cours d'eau.

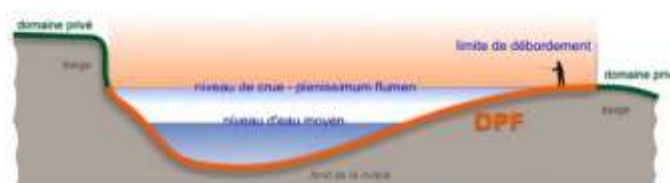


Figure 7 : Délimitation du domaine public fluvial (EPIDOR)

Les servitudes – de halage et de marchepied – grèvent des terrains bordant le DPF et imposent à tout riverain de laisser à l'usage du gestionnaire, des pêcheurs et des piétons une bande d'espace accessible au bord du cours d'eau. EPIDOR, établissement public territorial de bassin de la Dordogne, en assure la surveillance, la délivrance d'autorisations d'exercice de certains usages ou d'occupation du domaine, de l'entretien de ses dépendances naturelles et artificielles est en charge de sa gestion (hors tronçons concédés à EDF et canal de Lalinde), ceci

dans le cadre de l'expérimentation de transfert de gestion du DPF.

Allons plus loin ...

Le réseau hydrographique superficiel du territoire Dordogne Atlantique et leurs usages sont **contraints par un certain nombre d'éléments structurants, d'origine anthropique**. Le conditionnement du fonctionnement hydrologique et morphologique des cours d'eau, lié en particulier aux ouvrages et aux endiguements, induit une perte plus moins importante de leur naturalité que les travaux de rectification, recalibrage et autres ont souvent aggravée. De manière plus globale, ce sont leurs fonctionnalités et celles des milieux humides associés qui sont perturbées. Tel est notamment le cas de l'incidence des barrages du Bergeracois sur les bras morts de la Dordogne (déconnexion) et les zones de frayère pour les migrateurs amphihalins (perte de dépôts alluviaux).

La différence de statuts des cours d'eau – **domaniaux ou non domaniaux** – implique également des **gestions et obligations distinctes**. Les questions d'entretien et d'accès aux berges, voire de **sécurisation des usages (en particulier de la navigation sur l'axe Dordogne relevant du Domaine Public Fluvial)**, restent les plus déterminantes et objets d'éventuels discordances, souvent par méconnaissance et/ou par désintérêt de l'espace rivière. La sensibilisation et la communication sont alors primordiales à l'amélioration de la situation. La pédagogie autour du concept de propriété est tout aussi importante, tant sur le domaine public qu'au niveau des cours d'eau relevant du droit privé.

Tome 2

L'aménagement du territoire et ses évolutions

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Que nous est-il dit ?

Le territoire aujourd'hui

L'occupation des sols, important indicateur des pressions exercées sur l'environnement, est révélatrice d'une faible urbanisation (~4%) du territoire de Dordogne Atlantique, selon un gradient décroissant des bords de la Dordogne aux coteaux ; les constructions se concentrent en effet sur l'axe de la Dordogne ainsi que des principaux couloirs routiers et dans l'aire d'influence des villes majeurs (Bordeaux, Libourne, Bergerac).

Les surfaces dédiées à l'agriculture y sont dominantes (~66%) et, de fait, concourent fortement à la structuration des paysages, tout comme elles constituent un important support d'activité économique. La prévalence de la vigne dans la partie aval du territoire est telle qu'est justifié l'emploi du terme monoculture (37% de la SAU couverts par la vigne à l'échelle du SAGE ; Source : données RPG2012). Parmi les espaces naturels (~30%), la forêt est très représentée (~28%) avec une articulation géographique complémentaire aux espaces agricoles.

Avec 225 600 habitants (Source : INSEE, données carroyées de recensement 2010), soit une densité de l'ordre de 83 hab./km² (46 hab./km² pour le bassin de la Dordogne et de l'ordre de 69 en région Nouvelle Aquitaine), le territoire est dit à dominante rurale, avec toutefois des pôles urbains dynamiques et sources d'attractivité (Libourne et Bergerac). Géographiquement, un important contraste de répartition de population s'opère entre la vallée de la Dordogne (67 communes riveraines avec une densité de 180 hab./km²) et les coteaux (244 communes avec une densité de 32.5 hab./km²). Cette dichotomie se retrouve en matière d'évolution de la population, avec une mise en lumière de l'attrait des secteurs bénéficiant d'une meilleure desserte par la diversité de transports (TER Libourne-Sarlaut, D936, ...), ainsi que de l'influence croissante de la métropole bordelaise.

Le parc immobilier du territoire d'environ 163 400 logements – 85% de résidences principales, 6% de résidences secondaires et logements occasionnels, 9% de logements vacants – rend compte du plus fort attrait touristique de la Dordogne pour comparaison au territoire girondin (part des résidences secondaires plus faible). L'habitat individuel est la référence (89% de maisons).

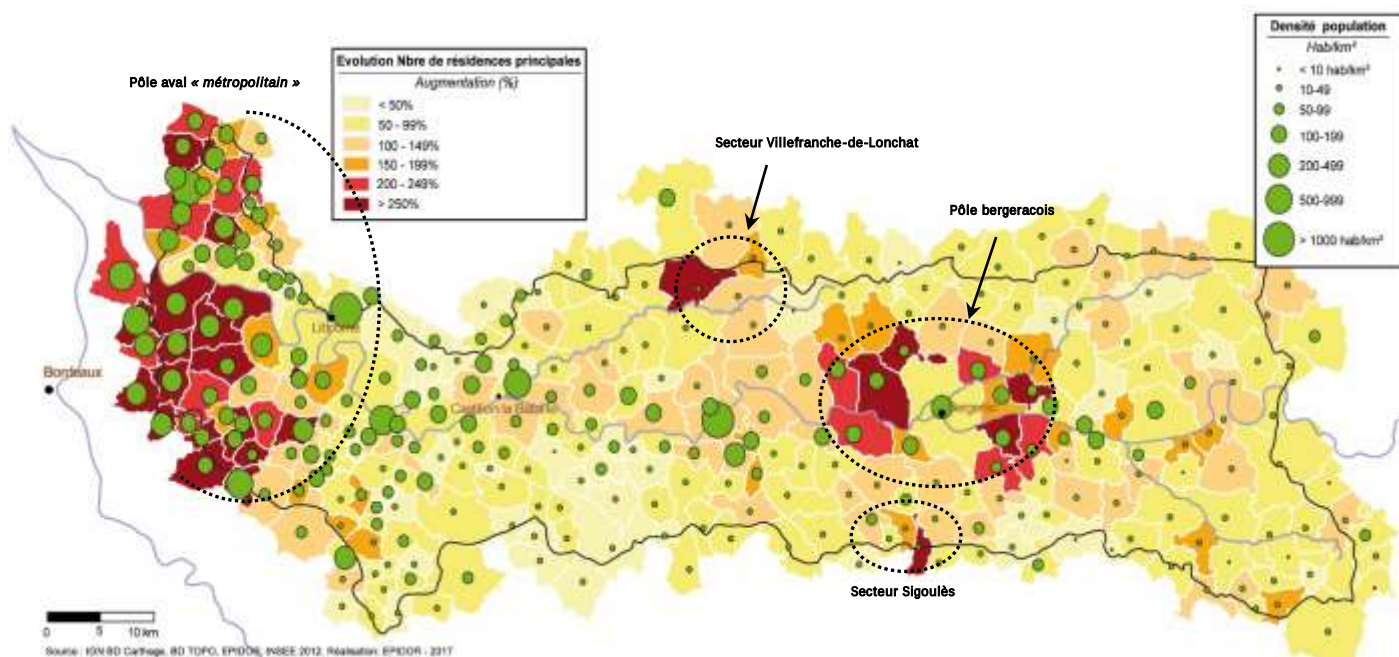


Figure 8 : Evolution du nombre de logements à usage de résidence principale (1971-2010) et densité de population (2012) (Source : INSEE)

Ceci fait écho au caractère rural du bassin et au phénomène d'étalement urbain, encore significatif dans les années 2000, et auquel est associée une surconsommation des espaces agricoles principalement : +11.5% des surfaces urbaines entre 2000-2009 (Source : Observatoire NAFU, 2000-2009). Deux pôles d'urbanisation et de démographie majeurs sont distingués : l'extrémité aval du territoire sous influence de la métropole bordelaise (Libourne inclus), le secteur de l'agglomération de Bergerac où se concentre une large part de l'activité économique. La vacance du parc immobilier qui affecte presque 1/10ème du total des logements et est légèrement supérieure à celle évaluée nationalement (8.2%), est particulièrement prégnant au niveau du « couloir de la pauvreté » girondin ; la Dordogne n'en est pas exclu.

Le réseau de transport interne, peu dense et structurant, permet principalement une desserte du territoire selon un axe orienté Est-Ouest (dans l'axe de la rivière Dordogne, du Périgord Noir à Bordeaux). Il est complété par un réseau de transport externe, Est-Ouest et Nord-Sud. La rénovation de la ligne TER Libourne-Bergerac, à terme, devrait favoriser l'entrée sur le territoire, de même que la mobilité intérieure.

Les activités économiques

Le tissu économique du bassin Dordogne Atlantique est dominé par les établissements du tertiaire : 69% des établissements contre 13.1% pour l'agriculture, 5.6% pour l'industrie et 0.6% pour la construction. Ces établissements font travailler environ 87 320 salariés, dont environ 70% dans les secteurs commerce-services et administration publique.

Les deux principales aires d'emploi du secteur tertiaire – Bergeracois et Libournais – concentrent la majorité des services, un grand nombre d'entreprises, voire des organismes de formation.

Bien que peu industrialisé, le territoire accueille **7 établissements inventoriés au titre des risques industriels majeurs** : 9 recensés au titre de la directive SEVESO (dont 4 seuils haut), 12 relevant de la directive IPPC (dont 5 SEVESO). Au-delà de ces sites, environ 200 ICPE (Installations

Classées pour la Protection de l'Environnement) soumis à autorisation ou à enregistrement sont recensés. Leur densité est maximale sur Bergerac et ses communes périphériques (Creyse, St-Laurent-des-Vignes, ...), un peu moindre sur Libourne et les communes de la 1ère couronne de la Métropole bordelaise. Les activités économiques caractéristiques du territoire – travail de la vigne (fabrication de boissons et industrie chimique pour les distilleries), travail du bois et du carton, commerce-négoce de boissons, travail d'extraction de granulats – y occupent une large place.

Trente-quatre sites pollués ou potentiellement pollués sont actuellement comptabilisés sur le périmètre du SAGE : 15 en Dordogne contre 19 en Gironde (Source : *Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, Bd BASOL 2017*). Tous font l'objet d'une action des pouvoirs publics à titre préventif ou curatif. Bergerac en concentre le plus grand nombre (~20%). En outre, la grande majorité (13 sur 34 sites) est concernée par le dépôt de déchets de diverses natures. Parmi les milieux aquatiques du territoire susceptibles d'être ou d'avoir été impactés, il est à citer en particulier la nappe alluviale de la Dordogne et (in)directement la Dordogne.

Bien que **les surfaces agricoles constituent la première affectation du foncier** sur le territoire, le secteur agricole est marqué par un phénomène, à la fois de **déprise** et d'**intensification des pratiques culturales**, en lien avec les facteurs externes de marché mondial et de Politique Agricole Commune (PAC) ainsi que la pression foncière (urbanisation ; surtout aux abords des pôles urbains et des axes majeurs de communication). L'intensification des cultures et l'essor des cultures *industrielles*¹ et *céréaliers* ont conduit une certaine « mutation » des pratiques culturales des parties amont et médiane du bassin, associée à une homogénéisation des cultures et des paysages. La notoriété de l'économie viticole a permis une meilleure préservation de l'agriculture partie aval, ce qui n'exclut pas toutefois la perte de surfaces agricoles en Gironde (2 fois plus qu'en Dordogne entre 2006 et 2014 ; à l'échelle du territoire de -8.5% entre 1988 et 2010) (Source : *Agreste-Recensement agricole ; données communales*). Globalement,

¹ Cultures de plein champ destinées à être transformées en vue d'une utilisation humaine, animale ou autre à un stade plus élaboré et pouvant être conservé longtemps. Sont notamment distinguées les

plantes oléagineuses (tournesol, soja, colza, lin, ...), les plantes saccharifères (betterave sucrière, ...), les plantes amyliacées (maïs-grain, sorgho-grain, ...), les plantes textiles, ...

les grandes catégories culturelles prédominantes sont, par ordre décroissant : **la vigne, les prairies, les céréales, les oléagineux et les vergers**. Les cultures permanentes – viticulture, arboriculture – jouent un rôle économique de premier plan. L'élevage, quant à lui, est assez anecdotique avec un peu plus de 71 500 UGBTA en 2010 (contre ~83 100 en 1988) représentés pour majorité par les bovins (63%) et les volailles (22%). Géographiquement, le schéma agricole permet de distinguer 3 secteurs : un **secteur de polycultures** centré sur l'amont du territoire et sur la vallée de la Dordogne (polyculture, vergers [noyeraies, châtaigneraies], élevage (palmipèdes) ; un **secteur médian arbori-viticole** couvert de vignes, voire de cultures céréalières, maraichères et horticoles ; un **secteur viticole**, à l'aval de Castillon-la-Bataille (part de la vigne/SAU >75% sur de nombreuses communes).

Perspectives d'évolution inscrites dans les documents d'urbanisme

Le SAGE Dordogne Atlantique s'inscrit dans un territoire aquitain en mouvement, en lien avec la pression démographique et économique inhérente à la Métropole Bordelaise. Le principe de mise en conformité des documents, plans et programmes d'urbanisme, etc., lui octroie un rôle central dans le devenir du territoire.

Malgré la forte prégnance du fait métropolitain sur l'équilibre socio-économique des territoires avoisinants, ainsi que sur leur environnement, aucune démarche de planification n'intègre le projet de métropolisation bordelaise dont, pour autant, les effets se font ressentir bien au-delà de la Métropole. L'exercice de l'anticipation des effets de son développement a été fait ça et là mais bien plus à titre de réflexion que d'action concrète (ateliers métropolitains libournais, pa-lus « antichambre de l'estuaire »).

Les documents d'urbanisme en vigueur sur le territoire – 7SCoT, une dizaine de PLUi (dont 3 dits « Grenelle »), voire les PLU et les cartes communales – participent cependant à la planification de l'aménagement d'une grande part du territoire (67% de sa surface, 87% de la population pour les seuls SCoT). Les SCoT qui doivent permettre de « *sortir de la vision à court terme* » (Source : M. ANDRES) sont intégrateurs de la question de l'eau. Par ailleurs, ceux d'ores et déjà approuvés s'accordent tous à **repenser** l'aménagement du territoire en favorisant la

sobriété en matière de consommation foncière ainsi que la valorisation de l'existant (notamment naturel).

Tendance actuelle et transformations à court terme

Malgré la mise en vigueur des documents d'urbanismes devant contribuer à un développement équilibré des territoires et veiller à une prise en compte des enjeux environnementaux dans l'aménagement, l'artificialisation des sols **continuent de progresser, en Gironde plus qu'en Dordogne** (+19 000 ha contre +6 500 ha en Dordogne, de 2006 à 2014 (Source : Agreste, DRAAF ALPC)).

Les volontés affichées au travers des SCoT du Libournais et du Bergeracois d'amortissement des investissements déjà consentis et de maintien et/ou renforcement de la dynamique économique, mettent l'accent sur l'existant (habitat, « centralités héritées », axes de communication, etc.) et non sur le « à créer ». Le projet d'inscription du territoire Dordogne Atlantique dans une logique régionale pose néanmoins la question de son irrigation pas l'extérieur (désenclavement et rééquilibrage du développement), axe fort de ces documents. Ainsi, le territoire est aujourd'hui engagé dans une politique, à moyen terme, de **restructuration des transports** avec : le renforcement de la ligne TER « Libourne-Bergerac » et l'amélioration de la traversée Nord-Sud (projet du « grand contournement Est de la Métropole », positionnement du Bergeracois entre les axes routiers A89 et A32).

Au-delà de ses frontières, le territoire est également intéressé par le **déploiement de Bordeaux Euratlantique**, l'un des plus grands projets d'urbanisme de France qui vient compléter l'offre nouvellement offerte par la ligne à grande vitesse reliant Bordeaux à la capitale en deux heures. Véritable plaque tournante ou *hub*, Bordeaux Euratlantique devrait notamment consolider-renforcer l'importance et le poids des liaisons ferroviaires avec la gare de Bordeaux mais aussi servir au déploiement des populations et des activités économiques en Dordogne Atlantique.

Allons plus loin ...

Le paysage actuel du territoire en matière d'occupation des sols et de démographie témoigne d'une grande hétérogénéité de situation avec, d'une part l'existence de secteurs sous tension foncière notable (pôles urbains de Libourne et Bergerac, extrême aval du bassin sous influence de Bordeaux et, de façon plus diffuse, couloir de l'axe Dordogne), d'autre part un abandon progressif des autres secteurs. La part des espaces ouverts à l'urbanisation ou urbanisables, maximale pour les communes situées le long de la Dordogne et dans la périphérie des villes de Bergerac, Libourne et Bordeaux, pose la question de la préservation de l'environnement, de l'accroissement de la vulnérabilité des populations aux inondations mais aussi de la conservation des espaces agricoles à fort potentiel (vallée de la Dordogne).

Cet état de fait, conforté par la structuration actuelle des réseaux de transport, concourt au phénomène d'enclavement du territoire et à la mauvaise irrigation des secteurs périphériques à la vallée de la Dordogne. Les documents de planification d'urbanisme et les projets de confortement des transports (reconditionnement des axes routiers, renforcement de la ligne TER) semblent ne pas être de nature à profondément modifier cette organisation spatiale, source d'inégalités entre secteurs.

L'agriculture, omniprésente sur le territoire et structurante de son paysage, si elle semble apporter un certain équilibre de prime abord, accentue en réalité la dysharmonie géographique, économique et sociétale. Ainsi, malgré les pertes enregistrées en surface agricole en Gironde, ce département bénéficie d'une activité agricole à fort potentiel (reconnaissance mondiale de ses vins) mais responsable d'une monotonie des paysages (monoculture). La situation du département de la Dordogne est plus contrastée avec une agriculture axée sur une production à forte plus-value (viticulture, arboriculture) et une production plus « banale » (maïs, blé, ...) souvent très dépendante de la disponibilité en eau ; la déprise y est non négligeable, toutes filières confondues. L'activité industrielle ajoute à constat par une concentration des activités à risques (industrie lourde) et très consommatrice en eau en Bergeracois.

En matière d'aménagement, les SCOT intéressant le territoire (voire les PLUi dont les 3 dits « PLUi Grenelle ») concourent aujourd'hui à passer du modèle de l'espace « consommable », déterminant classique du développement urbain, au modèle de l'espace « identifiable », levier de la ville renouvelée. La mise en conformité des documents d'urbanisme locaux (PLU, cartes communales) avec leurs orientations et réglementations n'est cependant pas immédiate et risque de reporter à plus tard, de fait, les objectifs de modération de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain, de même que le renforcement de la notion d'urbanisme de projet (dimension intégratrice).

URBANISATION ET SON DEVELOPPEMENT FACE AUX RISQUES LIES A L'EAU

Que nous est-il dit ?

Appréciation générale des risques liés à l'eau

Les risques inhérents à l'eau, confrontation d'aléas et d'enjeux, se manifestent au travers de débordements de cours d'eau, associés ou non à la submersion marine (crues fluvio-maritimes et crues fluviales), et au travers d'inondations par ruissellement. L'excès d'eau sur le territoire, qui est souvent la résultante de plusieurs phénomènes (orages, concomitance de crues sur plusieurs cours d'eau, coefficients de marée importants, ...), donne lieu à des désordres variés.

Sur la base de l'historique des événements d'inondation connus, l'intégralité des communes du SAGE apparaît soumise au risque d'inondations. Toutes sont concernées par des arrêtés CatNat débordement fluvial et/ou ruissellement et coulées de boue ; 13% d'entre elles sont moyennement impactées et 1% très fortement impacté (communes de Libourne et Saint-Emilion). La moitié des communes du SAGE est également soumise au risque de submersion marine ; parmi elles, les plus affectées sont les communes d'Asques et Cubzac-les-Ponts.

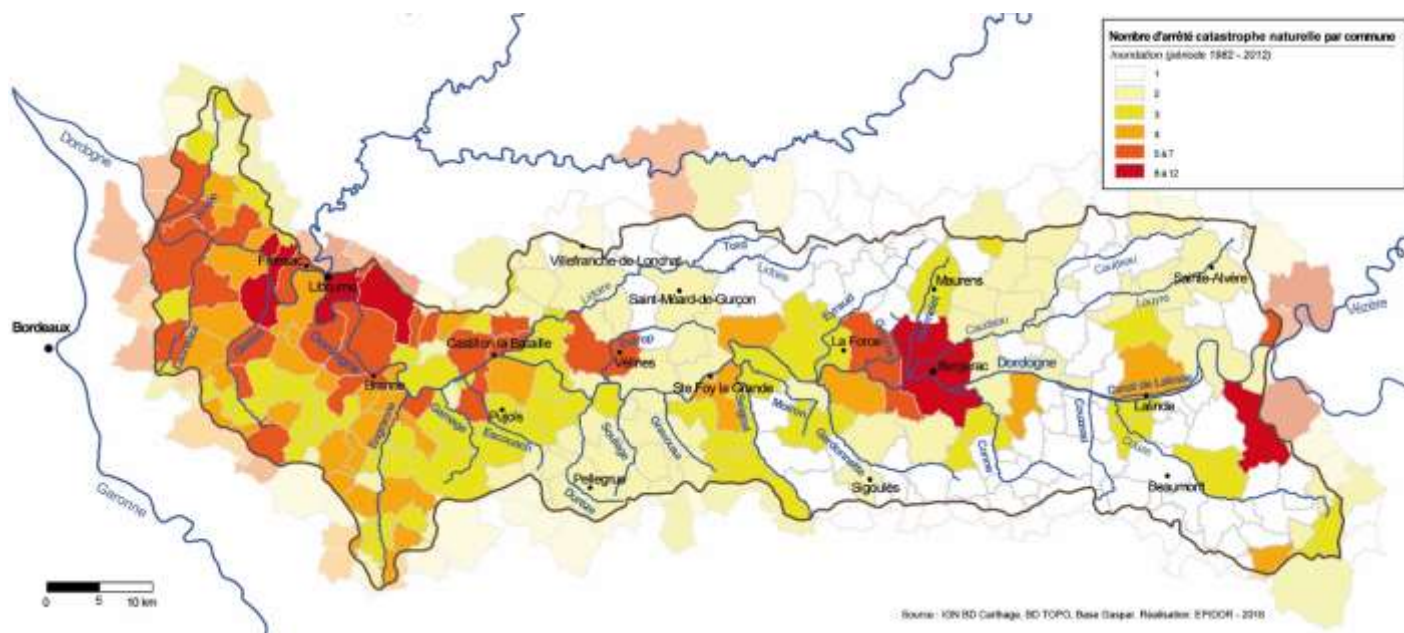


Figure 9 : Carte du nombre d'arrêtés de Catastrophes Naturelles pris à l'échelle des communes du territoire de 1982 à 2012 (Source : Base de données GASPAR)

Imperméabilisation et ruissellement

Autre composante potentielle des inondations, l'inondation par stagnation ou ruissellement des eaux pluviales est liée à la **capacité insuffisante d'infiltration et de drainage des sols lors des pluies exceptionnelles** (Source : INSELBERG, avril 2017). Sa survenue dépend en premier lieu de facteurs climatiques (fréquence, volume, intensité des pluies), mais aussi pédologiques (fonction de « stockage »), climatiques topographiques (pente) et environnementaux (couvert végétal). L'évolution des paysages, inhérente au changement d'usage des sols et des pratiques agricoles mais également à l'exode rural, concourt à l'imperméabilisation progressive des sols et, par voie de conséquence à l'accentuation du risque d'inondation par ruissellement. Le sous-dimensionnement des réseaux d'assainissement en aggrave les effets.

Le bassin Dordogne Atlantique n'est pas exempt de ce risque comme souligné par les événements contemporains, de type pluviaux-orageux, dont il a eu à souffrir en avril 2005, mai 2008 et mai-juin 2018. L'historique des pluies maximales, entre 1968 et 2014, rend compte d'une **exposition significative du bassin Dordogne Atlantique vis-à-vis de phénomènes pluviométriques intenses exceptionnels** (générateurs d'importants stigmates). L'aval du bassin et l'axe Nord-Sud Périgueux/Bergerac apparaissent particulièrement affectés.

Les surfaces artificialisées en ex-Aquitaine ont connu un fort accroissement depuis le début du XXI^e siècle (+20% entre 2000 et 2014), le plus souvent au détriment des espaces agricoles. Si l'expression du processus varie selon les départements – densification en Gironde, étalement urbain Dordogne et Lot-et-Garonne – la résultante commune est l'**aggravation de l'aléa inondation par ruissellement** sur le territoire.

Au-delà de l'importante imperméabilisation des sols ayant longtemps accompagné le développement de l'urbanisation, l'amplification du ruissellement sur le bassin de Dordogne Atlantique relève également de certaines **pratiques agricoles**, notamment : la culture de la vigne, l'intensification des cultures, la culture dans le sens de la pente et l'arrachage des haies. De même, est afférente à la question de l'imperméabilisation celles, d'une part des réseaux d'assainissement urbain (dimensionnement, état) qui, dans les faits, montrent souvent leurs limites, d'autre part des recouvrements de sections de cours d'eau et de formation d'embâcles.

Crues et inondations de la Dordogne

Malgré la difficulté d'appréciation fine de l'évolution de l'urbanisation en zone inondable, le territoire de Dordogne Atlantique semble avoir connu une forte évolution du nombre d'habitats après la seconde guerre mondiale (1960-1980, 1981-2000 en particulier) ; la consommation d'espace pour la construction se stabilise, voire

au mieux décroît sensiblement à partir des années 2000 en lien avec l'élaboration des Plans de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI). Si la tendance depuis le XXI^e siècle est à l'artificialisation ralentie des surfaces soumises au risque d'inondation (+8% en zone inondable de l'axe Dordogne contre +20% à l'échelle du SAGE), l'évolution reste positive et donc source d'une exposition majorée des territoires face aux crues fluviales de la Dordogne. Pas moins de 19 000 habitants (~8.5% de la population totale) sont exposés au risque d'inondation par débordement fluvial dans l'aire d'emprise de la zone inondable potentielle de la Dordogne. Les Territoires à Risque Important d'inondation (TRI) de Bergerac et Libourne, à eux seuls, concentrent plus d'1/3 de ces enjeux humains, de même pour les enjeux bâtis (1/3 de 14 300 bâtiments) et plus encore pour ce qui est des activités économiques, des établissements recevant du public et des équipements de service public. En termes de voirie, les linéaires potentiellement impactés par les inondations intéressent, pour 90%, le TRI de Libourne. Le réseau électrique et son maillage constituent une autre composante forte de la vulnérabilité du territoire face aux inondations.

Au-delà de l'axe majeur de la Dordogne, les zones inondables de ses tributaires non couvertes de PPRI (hors Le Caudeau) couvrent des surfaces le plus souvent occupées par des exploitations agricoles, des prairies, quelques bourgs urbanisés et des secteurs d'élevage.

Outre les enjeux existants, la perpétuation de nouveaux projets en zone inondable est susceptible d'accroître le risque actuel.

Remontées de nappes phréatiques

Les inondations par remontée de nappe ne constituent pas de phénomènes majeurs sur les départements de la Dordogne et de la Gironde (Source : Préfecture de la Gironde, *Profil environnemental de la Gironde* 2013).

L'exposition du territoire de Dordogne Atlantique aux risques d'inondation est réelle et à **multiples composantes : débordement fluvial, submersion marine et ruissellement**. Si le caractère naturel des aléas n'est pas à démontrer, son intensité, pour sa part, peut largement être dépendante de facteurs d'origine anthropique : artificialisation et imperméabilisation des sols, endiguement, compactage des sols par labourage, sous-dimensionnement des réseaux d'assainissement urbain, assèchement de zones humides, etc.

De même, la responsabilité humaine est engagée en matière d'enjeux – humains, économiques, patrimoniaux, etc. – soumis au risque d'inondation.

La tendance passée mais non révolue de l'accroissement du tissu urbain en zone inondable implique, par la multiplication et la concentration des enjeux, une fragilisation économique et sociale du territoire, en particulier dans la vallée de la Dordogne très attractive pour les nouveaux habitants et pour les entreprises. Notamment par l'élévation du niveau des océans et par la survenue d'épisodes orageux plus intenses et violents, Les dérèglements climatiques en cours devraient encore noircir le tableau.

La question de l'adaptabilité des territoires aux risques (résilience, réduction de la vulnérabilité) se pose dès lors et renvoie, entre autres, aux techniques alternatives (par opposition aux techniques dites « classiques ») en matière de gestion d'eau pluviale mais également de construction, aux atouts du paysage bocager, aux usages agricoles, à la notion de fréquence de défaillance des ouvrages d'assainissement pluvial (niveau de service rendu), à la cartographie des aléas ruissellement dans les documents d'urbanisme, etc. L'acceptation du risque, et avec elle, la culture du risque inondation sont également à considérer.

Outre l'encadrement réglementaire existant, support d'une meilleure intégration des risques naturels, dans l'aménagement du territoire, l'en-gagement du territoire vis-à-vis de la théma-tique inondation est primordial.

Allons plus loin ...

Tome 3

Usages de la ressource et milieux aquatiques

EAU POTABLE

Que nous est-il dit ?

Organisation territoriale

L'intercommunalité est devenue la référence en matière d'eau potable via la loi NOTRe qui organise le transfert (non obligatoire) des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération à compter du 1er janvier 2020 (voire 2026). En l'état, sur le territoire du SAGE, la gestion du service d'eau potable est assurée via une trentaine d'autorités organisatrices dont les syndicats (70%), les communes (23%) et enfin les communautés de communes (7%). L'exécution du service se fait, dans 77% des cas par affermage puis pour 20% par régie et 3% par régie intéressée.

Production et distribution d'eau potable

L'absence de schémas d'eau potable départementaux en Gironde et Dordogne rend difficile l'appréciation des questions de production-distribution et maillage de réseaux d'eau potable. Dans le contexte actuel, il est toutefois relevé : une sécurisation-interconnexion du patrimoine AEP² non généralisée, une mise en place progressive du principe de sectorisation (en Gironde essentiellement), un recours à des étapes de traitement des eaux captées diverses (déferisation, démanganisation, etc.) et une variabilité de connaissance-reconnaissance du patrimoine AEP par les collectivités.

Volumes prélevés et consommés

Les besoins en eau potable de la population du SAGE sont couverts via l'exploitation de 82 captages. L'usage alimentaire intéresse **uniquement les ressources en eau souterraine**, soient les nappes peu profondes (souvent libres) et les nappes profondes (communément captives). Environ **4/5^{ème} des prélèvements se font en nappes profondes, pour des raisons principales de productivité et de qualité ; le système hydrogéologique de l'Eocène (tous niveaux aquifères confondus) est tout particulièrement sollicité** : il fournit à lui seul 70% du volume total prélevé annuellement. **Le recours aux nappes peu profondes est plus marginal (1/5^{ème} du total), en particulier du**

fait de leur vulnérabilité intrinsèque vis-à-vis des pollutions de surface. **Le karst du Crétacé Campano-Maestrichtien est la ressource la plus sollicitée de cette catégorie** (15% du total d'eau prélevé). Pour sa part, la nappe des alluvions de la Dordogne est « boudée » pour des raisons essentiellement qualitatives ; moins de 10 ouvrages AEP y sont dénombrés aujourd'hui. Par ailleurs, le territoire semble non ou très peu concerné par la question de transferts d'eau et fait des collectivités des structures « hydrauliquement indépendantes ».

Avec une dotation hydrique d'environ 194 litres/jour/habitant, **le total des prélèvements en eau à usage domestique, satisfaisant aux besoins des 225 600 habitants, peut être estimé à un peu moins de 16 millions de m³/an**. Une légère tendance à la baisse des prélèvements est observée depuis 2011 mais nécessite d'être confortée.

Si le rapport entre volumes prélevés et volumes réellement consommés reste à préciser, un niveau de rendement moyen des réseaux de distribution existants de 74% peut être retenu (rendements moyens départementaux compris entre 50-70% pour la Dordogne et entre 80-85% pour la Gironde ; *Source : Observatoire national des services d'eau et d'assainissement, 2012*). Les structures gestionnaires en situation d'importante fragilité (rendement inférieur à 65%) sont celles du SIAEP de Creysse-St-Georges de Montclar, du SIAEP de Ste-Alvère Lalande Nord, du SIEAP de la région de Vergt-Douville, du Buisson-de-Cadouin (60.9%), du SIDE Eyraud Lidoire Ouest (61%), du Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement de Rauzan (64%) et du SIAEP de Mussidan.

Qualité de l'eau et prévention des risques

Avec un indice moyen de protection de 76%³, le territoire du SAGE connaît une **forte disparité de situation**, notamment d'un département à l'autre, en matière d'avancée des procédures de **périmètres de protection des captages AEP**. Le département de la Gironde est plus avancé dans le domaine. Huit services d'eau potable de Dordogne disposent de captages encore non couverts par une DUP.

En outre et en lien avec la Directive Cadre sur l'Eau, le bassin Dordogne Atlantique compte **3 territoires « stratégiques »** en matière d'eau

² Alimentation en Eau Potable.

³ Selon les données de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement (2014-2016-2017).

potable, soit 2 Zones à Protéger pour le Futur (ou ZPF) – aquifère de l'Eocène Nord (Dordogne, Gironde) et des calcaires du Crétacé supérieur du Périgord (Dordogne) – et 1 Zone à Objectifs plus Stricts (ZOS) – aquifère des alluvions de la Dordogne (Dordogne, Gironde). Un **captage « prioritaire »** au sens du Grenelle de l'environnement, depuis 2008, est également identifié : le puits de la Prade, commune de Saussignac. A ce titre, il fait l'objet d'un programme d'actions (article R212-14 du Code de l'environnement) : le Plan d'Action Territorial ou PAT Gardonne signé en 2014 (2014-2018).



Figure 10 : Station de reprise (Source : SMDE)

Enfin, autre déclinaison de la réglementation en vigueur, le territoire est concerné par **5 Zones de Répartition des Eaux (ZRE)**, c'est-à-dire des zones comprenant des bassins, sous-bassins, systèmes aquifères ou fractions de ceux-ci caractérisés par « une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources par rapport aux besoins » (article R211-71 du Code de l'environnement). La plus importante, notamment en termes d'emprise, est la **ZRE Dordogne** qui intéresse à la fois les eaux superficielles et souterraines. Les communes du SAGE sont incluses, a minima, dans le périmètre d'une des ZRE.

En Gironde où l'essentiel de l'eau captée est issue de la nappe profonde de l'Eocène, la **qualité des eaux brutes**, hors un captage (« Ponts de Girard 2 », Les Billaux), ne présente pas de réelles altérations. A l'inverse, des teneurs élevées en nitrates (mais inférieures à 50 mg/l) et en phytosanitaires sont enregistrées sur nombre de captages en Dordogne. La situation est assez similaire pour la **qualité des eaux distribuées** : deux captages en Gironde sont respectivement affectés par des excès en fluorures et par un indice de radioactivité naturelle supérieur à la normale ; des non-conformités vis-à-vis des phytopharmaceutiques et de la radioactivité naturelle intéressent plusieurs unités de gestion de Dordogne.

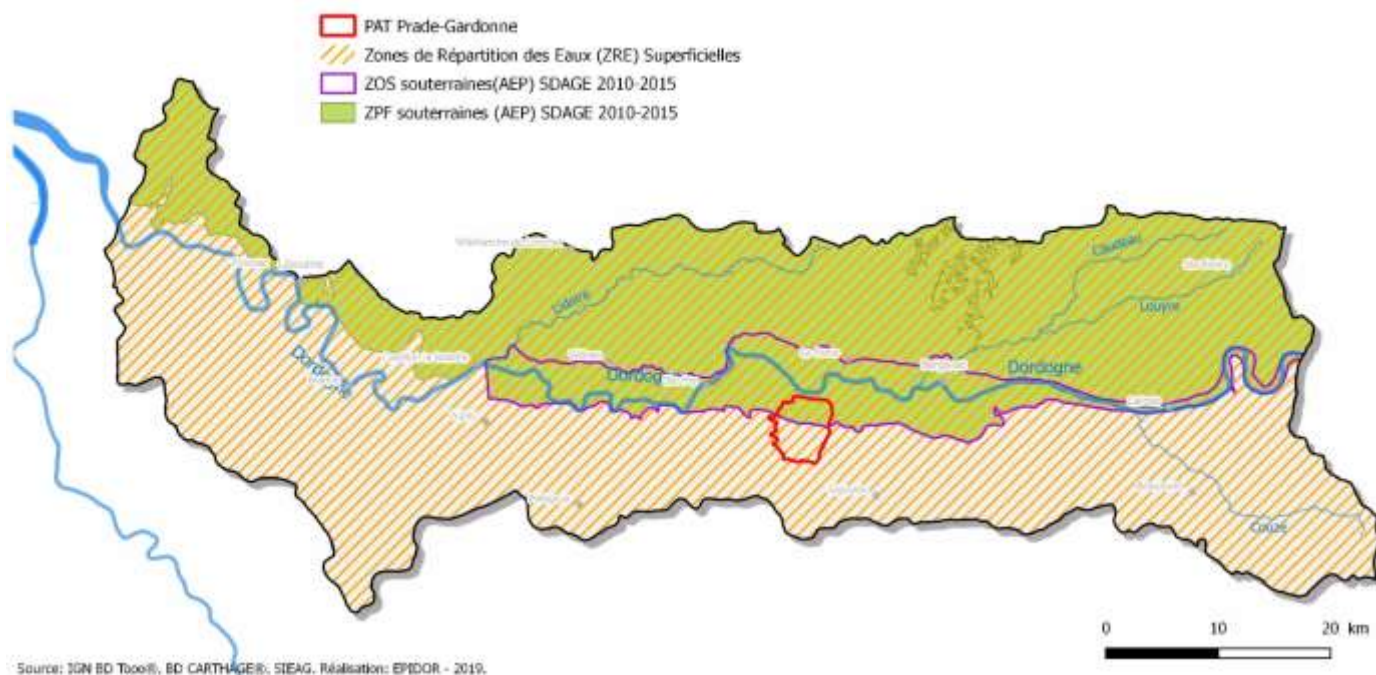


Figure 11 : Zonages eau potable (PAT Prade-Gardonne, ZOS, ZPF) et répartition des eaux superficielles (ZRE)

Allons plus loin ...

Dans un contexte de « remaniement des cartes » inhérent aux dispositions introduites par la loi NOTRe, la gestion de l'eau potable, dévolue jusqu'alors essentiellement aux syndicats, reste un enjeu fort pour le territoire de Dordogne Atlantique. L'influence de la métropole bordelaise, en particulier les effets escomptés en matière démographique et économique, ainsi que les évolutions induites par le changement climatique, ne sauraient que le confirmer.

Les classements ZRE impactant le territoire de Dordogne Atlantique soulignent la vulnérabilité et la prégnance des enjeux sur le territoire de Dordogne Atlantique. Ce constat est confirmé par l'existence de 3 territoires « stratégiques » en matière d'eau potable et d'un captage « prioritaire » au sens du Grenelle de l'environnement. L'urgence à agir est ainsi soulignée, notamment quant à la satisfaction des besoins alimentaires en eau potable, aux économies d'eau et à l'optimisation des dispositifs d'approvisionnement en place (rendement $\geq 65\%$ a minima), à la sécurisation des maillages eau potable et à la diversification des ressources et enfin à la garantie d'une eau distribuée de bonne qualité. Sur ce dernier point, le **caractère stratégique avéré de la nappe alluviale de la Dordogne** interroge sur sa requalification et sur le respect des objectifs DCE (état qualitatif mauvais ; objectif bon état 2027). L'enjeu eau potable du SAGE implique la **réappropriation de cette ressource**, longtemps exploitée pour l'eau potable et aujourd'hui abandonnée sans prise en compte de son potentiel et de l'atout qu'elle représente pour le développement durable du territoire.

ASSAINISSEMENT

Que nous est-il dit ?

Organisation territoriale

De même que pour la compétence « eau potable », les récentes évolutions réglementaires induisent une montée en puissance des intercommunalités dans la gestion « eau d'assainissement » et, par voie de conséquence, une redistribution de ces compétences. En l'état actuel, pour les communes concernées, la compétence assainissement collectif relève prioritairement des collectivités (36% communes, 32% EPCI) puis

des syndicats (32%). Il en va de même pour l'assainissement non collectif : collectivités (29% communes, 40% EPCI), syndicats (31%).

Assainissement collectif

Environ 60% des communes du SAGE sont équipées et/ou raccordées à une Station de Traitement des Eaux usées (STEU), pourcentage supérieur à la moyenne française (autour de 50%) (*Sources : ERU2015 et SISPEA2015*). Parmi les 134 STEU recensées sur l'ensemble des communes, 104 d'entre elles sont potentiellement **impactantes pour le bassin pour une capacité totale de traitement de l'ordre de 233 610 Equivalents-Habitant** (situation 2015) ; les 30 autres étant implantées et/ou ayant des points de rejet extérieurs au périmètre du SAGE. La très grande majorité des installations appartient à la classe de capacité nominale [200 ; 2 000[équivalents-habitant, contre uniquement 4 sites pouvant traiter plus de 10 000 EH par jour (Libourne, Bergerac, Pineuilh, St-Loubès).

Le territoire du SAGE Dordogne Atlantique ne recouvre aucune zone sensible (eutrophisation, phosphore et azote) (niveau de traitement plus rigoureux non requis).

En 2015, le parc collectif de traitement des eaux usées était constitué, pour plus de 2/3, de STEU *relativement* jeunes : 36% de moins de 10 ans, 35% de 10 à 19 ans. La part d'installations anciennes (>30 ans) n'en demeure pas moins importante, soit de 14%.

La collecte des eaux usées en gestion collective est assurée via des réseaux séparatifs à hauteur de 60% contre moins de 6% pour les réseaux mixtes ; l'inconnue demeure pour 34% des cas. Des rejets directs en rivière sont diagnostiqués pour 3 collectivités compétentes dont 2 à très forte capacité de traitement : Libourne et Bergerac. En termes de traitement, **4/5^{ème} du total des volumes entrant sont traitées via des installations de boues activées**. Neuf des 104 STEU, soit **8.7%, présentent une non-conformité globale de performances**.

Les rejets de STEU, numériquement, intéressent dans 35% des cas l'axe Dordogne, puis les réseaux hydrographiques superficiels du Gestas, de la Lidoire, de l'Engranne et du Caudeau (4 points de rejets a minima). En référence au critère « ratio de dilution », **douze rejets se sont**

dans des sections de cours d'eau à l'état d'assecs selon les QMNA5 moyens calculés (débits nuls). En outre et par approche purement qualitative, les bassins versants de la Lidoire et du Gestas semblent problématiques en matière de cumul des impacts des sortes de STEU.

Assainissement non collectif

En dépit des difficultés de comptabilisation précise du nombre d'installations individuelles, leur nombre total sur le périmètre du SAGE est estimé de l'ordre de **38 000, soit un équivalent de 36% des logements totaux**. Le taux de conformité des dispositifs est relativement faible, à savoir inférieur à 60% en premier estimatif.

En complément s'ajoutent les dispositifs d'assainissement de l'hôtellerie de plein air, soit des **51 campings et/ou PRL** (Parcs et campings Résidentiels de Loisirs) existants sur le bassin et présentant une capacité d'accueil moyenne estimée à **10 500 personnes par jour**. Leur filière de traitement des effluents domestiques, connue pour 50% des établissements seulement, est majoritairement de type infiltration / fosse toutes eaux-épandage. L'axe Dordogne est le principal milieu récepteur.

En l'état des connaissances, les effets sur l'environnement des flux de pollution liés aux logements non raccordés et aux hôtels de plein air (~6 700 m³/j) ne sont pas qualifiables.

Allons plus loin ...

Le caractère très rural du territoire et le faible potentiel de filtration des sols en place, concourent à la difficulté de gestion des eaux usées domestiques ; le choix de l'assainissement individuel reste souvent un choix imposé par le caractère diffus de l'urbanisation mais peu adapté aux contextes géologiques. De même, la vétusté des réseaux en place, leur typologie mixte (par opposition aux réseaux séparatifs) et leur sous-capacité en période pluvieuse constituent de réels freins la bonne performance globale des unités de traitement de capacité nominale importante (> 10 000 EH ; cas en particulier de Libourne et Bergerac).

D'ores et déjà concerné par des étiages très sévères et récurrents sur ses sous-bassins affluents, le territoire risque vraisemblablement de connaître une aggravation des périodes d'assecs dans les décennies à venir. Les rejets d'effluents domestiques dans les sections en assecs de cours d'eau devraient ainsi être plus nombreux ; dans un contexte de changement climatique et d'accroissement potentiel des volumes d'entrée (en lien avec l'augmentation de la population), leur impact unitaire, voire cumulé, restent à définir.

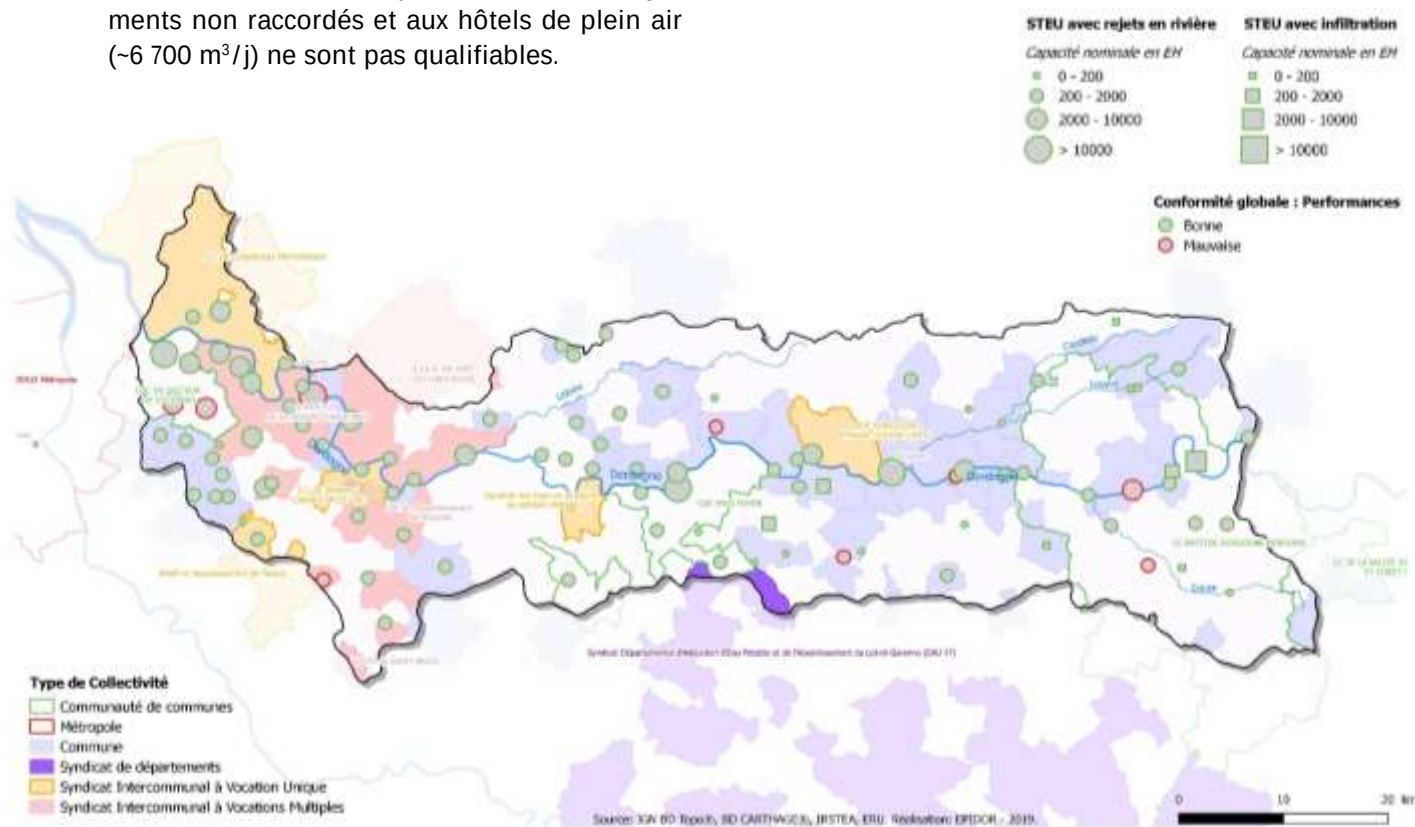


Figure 12 : Situation de l'assainissement collectif sur le territoire de Dordogne Atlantique. Etat 2015

ACTIVITES ECONOMIQUES

Que nous est-il dit ?

Agriculture

Les Surfaces Agricoles Utiles (SAU) constituent la première affectation foncière du territoire Dordogne Atlantique (emprise de 40% de la surface du bassin selon RGA2010 et de 60% selon Corine Land Cover). Y prédominent, par ordre décroissant d'importance surfacique : les vignes, les prairies (avec fourrages), les COP (Céréales-Oléagineux-Protéagineux), les vergers-arboriculture. **La filière viticole y demeure fondamentale** : 60% des exploitations sont spécialisées en viticulture. L'empreinte de la vigne est considérable en partie aval (monoculture), mais aussi médiane du bassin (arbori-viticulture) ; les pratiques agricoles dans l'amont sont plus variées (polyculture, polyélevage).

Si le nombre d'exploitation et la part des surfaces agricoles décroissent depuis les années 1980 (-43% pour les exploitations, -17% pour les SAU entre 1988 et 2010), le territoire enregistre, depuis plusieurs décennies, une **profonde modification des structures d'exploitation** qui, **tous statuts confondus, voient au final leur taille augmenter**.

Les principales productions végétales sont dédiées à la culture de la vigne, des COP et des fruits. Le raisin de cuve y est historique et emblématique du terroir. Trois sous-régions viticoles intéressent tout particulièrement le bassin : le Bergeracois-Duras (13 000 ha), le Libournais (12 000 ha) et l'Entre-deux-Mers (7 500 ha).

Les cépages dominants y sont le merlot, le sauvignon et le sémillon. L'activité est marquée par une **professionnalisation accrue de la filière en Nouvelle Aquitaine**, plus encore en Gironde, que la **mutation du modèle individuel vers le modèle sociétaire** renforce. Le poids des grandes exploitations (surtout ≥ 50 ha) continue de s'accroître. L'hyper-représentation de la filière qui compte plus de 2 330 producteurs de vin, est plus prégnante encore sur les cantons de Libourne, Castillon (Gironde), Sigoulès, Vélignes (Dordogne) et Duras (Lot-et-Garonne).

Avec une occupation d'environ $\frac{1}{4}$ de la SAU totale du bassin Dordogne Atlantique, les cultures céréalières oléo-protéagineuses sont très présentes. Les céréales sont 6 fois plus représentées que les oléo-protéagineux ; les surfaces en oléagineux sont elles-mêmes 4 fois plus nombreuses que celles des protéagineux (*Source : RPG 2012*). **Le maïs grain et ensilage ainsi que le blé tendre qui sont les cultures dominantes**, intéressent plus spécifiquement l'amont du bassin et les palus girondins. A contrario de la polyculture-polyélevage et l'élevage, **l'orientation « grandes cultures » enregistre une très forte progression depuis les années 2000**. L'arboriculture, concentrée dans la plaine alluviale de la Dordogne, couvre des surfaces réduites (2-3% de la SAU totale), mais présente un poids économique fort (culture à forte valeur ajoutée ; SAU stable). Les productions de pommes de table et de prunes à pruneaux y prédominent. Autre culture fruitière, non arboricole, celle de la fraise qui occupe une place de choix en Dordogne et dont les volumes de production se maintiennent malgré plus de 25% de perte d'exploitants et de surfaces cultivées en 10 ans.



Figure 13 : Orientation technico-économique des communes selon le RGA 2010

Pour sa part, la production animale sur en Dordogne Atlantique est le fait d'une activité d'élevage principalement concentrée en Dordogne avec 3 types majeurs de filières : les volailles (palmipèdes gras et poulets de chair), les bovins (1/3 laitiers, 2/3 à viande), les équidés (équitation). Malgré une tendance à la croissance des cheptels de volailles, l'activité d'élevage en Dordogne Atlantique est en crise (-20% d'UGB ou Unité Gros Bétail entre 1988-2010 contre -7% à l'échelle du bassin versant de la Dordogne).

L'activité agricole prise dans son ensemble, **tire parti du réseau hydrographique (superficiel et souterrain) du bassin**. La ressource en eau est ainsi prélevée pour l'irrigation des cultures destinées à l'élevage, des fruits et des légumes, etc., la demande n'ayant cessé d'augmenter depuis les années 1970 notamment en parallèle du développement des cultures exigeantes en eau (maïsiculture, arboriculture, maraîchage). **La part de la SAU irrigable par rapport à la SAU totale 2010 est évaluée à 15%** (Source : DRAAF Aquitaine – Agreste, recensement agricole 2010). 13 communes du SAGE ont plus de 100 ha déclarés en SAU irriguée, dont la très grande majorité en Dordogne. **Les surfaces cultivées les plus exigeantes en eau sont celles dédiées au maïs grain (y compris semence), puis au maïs fourrage et maïs doux**. Les filières maraîchère et arboricole sont également très consommatrices en eau. Le bilan quantitatif des prélèvements agricoles aboutit à un **volume consommé annuellement de 12 à 14 Mm³ via le réseau hydrographique superficiel et de 1.5 à 2.5 Mm³ via les nappes souterraines** (nappes alluviales incluses). L'axe Dordogne et sa nappe d'accompagnement sont **les ressources les plus sollicitées quantitativement** ; suivent immédiatement la Couze, le Caudeau, la Lidoire, la Gardonnette. Avec plus de 2 Mm³ alloués par an, Bergerac est la commune la plus consommatrice en eau à usage agricole.

Corolaire aux prélèvements en eau, les rejets agricoles sur le territoire intéressent prioritairement les effluents viti-viticoles. A l'échelle de la Gironde, 1 572 chais produisent 2 050 000 hL de vin, pour 2 307 000 hL d'effluents. 50% de ce volume total d'effluents est non traité, ceci pour un équivalent de 1 063 chais (74%), soit environ 83 000 EH rejetés en période de vendanges/écoulages (situation 2010 ; Source : CA33). La situation en Dordogne reste méconnue.

29 sites producteurs de vin (coopératives, sites d'embouteillage ou de négociants) sont identifiés ; au regard notamment des volumes de vin produits, ils sont le plus souvent équipés de dispositifs de traitement des effluents. Pour la seule partie girondine du territoire, 119 communes du SAGE sont incluses dans les zonages prioritaires inhérents à l'**enjeu des effluents de chais** (Source : Accord-cadre viti-vinicole 2013-2018).

Outre les rejets ponctuels, les filières viticoles, céréalières, fruitières, ..., ainsi que l'élevage sont des sources potentielles de contamination des eaux – superficielles, souterraines – et des sols via les rejets agricoles diffus (désherbants, fongicides, engrais, ...). Si la réalité des flux polluants n'est pas qualifiable en l'état, la prédominance des surfaces agricoles et le positionnement du bassin comme **1^{er} sous-territoire de Dordogne en termes de vente de produits pharmaceutiques** confirment le poids de l'**enjeu pollution diffuse** pour le SAGE. **Glyphosate** et cuivre de l'hydroxyde de cuivre sont les substances actives les plus prégnantes au regard des données de vente (Source : ONEMA, EPI-DOR – BNV-D, 2008-2015). Au vu de la typologie des cultures en Dordogne Atlantique et de la variabilité des pratiques selon chacune d'elles, l'arboriculture et la viticulture sont les plus concernées par le recours aux traitements (fongicides, herbicides, insecticides).

Autre facette de l'agriculture en Dordogne Atlantique, le développement des productions labellisées (60 AOP/AOC-IGP) et de la filière biologique (augmentation de +37% du nombre d'opérateurs et de +50% des SAU en Bio entre 2010-2016 ; Source : Agence Bio, 2016). Les principales filières agricoles du territoire – vignes, COP, arboriculture, maraîchage – sont engagées mais à des niveaux variables. En matière d'élevage, le poids de l'agriculture est encore marginal.

L'engagement de la profession vis-à-vis de l'environnement est également mesurable au travers du recours à différentes alternatives de lutte contre la contamination des eaux : la limitation des produits phytosanitaires chimiques, l'enherbement et le désherbage mécanique, la mise en place de bandes tampons, la gestion des effluents vinicoles. Au-delà de l'aspect technique propre, l'information et la formation sont également promues.

Industrie

Le paysage industriel de Dordogne Atlantique est empreint de l'exploitation des richesses **locales**. L'agroalimentaire (vinification, conserverie, fromagerie, ...) y occupe une grande place en lien avec l'importance et les secteurs de l'activité agricole du territoire (viticulture, arboriculture, ...); suit la filière bois (industrie bois, papier, carton). D'autres industries dites « lourdes » (industries poudrière, chimique, ...) sont également présentes mais de façon plus anecdotique. Avec un estimatif de **200 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumises à autorisation ou enregistrement**⁴, le SAGE présente un **paysage industriel « diffus »** composé d'établissements répartis suivant l'implantation de l'urbanisation le long de l'axe Bergerac-Libourne mais également dans la zone d'influence bordelaise. Autres pans de l'industrie en Dordogne Atlantique, l'exploitation des richesses du sous-sol (granulats, sables, blocs calcaires) via les carrières et l'équipement du lit mineur de la Dordogne pour la production d'hydroélectricité (barrages du Bergeracois).

Les prélèvements d'eau à usage industriel s'élève à **11 Mm³/an en moyenne** (période 2008-2014 ; *Source : AEAG, 2008-2014*), sans évolution nette d'année en année. **Le réseau hydrographique fournit 90% des besoins** ; l'axe Dordogne est le premier contributeur avec 4/5^{ème} du volume total fourni depuis les eaux de surfaces. Le complément des besoins est satisfait par l'exploitation des eaux souterraines, en majorité issues des nappes Eocène. **L'industrie manufacturière est la première consommatrice d'eau (à hauteur de 97%)** avec en particulier deux sous-secteurs d'activité cibles (et 3 établissements correspondants) : industrie chimique (Sté EURENCO), industrie du papier et du carton (MUNKSJO LABELPACK, PPI dans la Creyssette).

En matière d'effluents industriels, **un peu plus de 120 points de rejets** sont dénombrés (*Sources : AEAG, 2014 et DREAL Nouvelle Aquitaine, 2016*) dont la très grande majorité de type rejets directs en rivière (les autres sont infiltrés) ; ces derniers de même que les rejets indirects ou par infiltration, pour l'essentiel, relèvent

de l'activité viticole. Un peu moins de 110 stations d'épuration industrielle sont en activité. La Dordogne est le principal milieu récepteur (spécifiquement de l'industrie lourde sur le Bergeracois) ; ses tributaires restent concernés par les rejets d'établissements viticoles notamment. **Les principales industries émettrices de pollution, au titre de la redevance Agence de l'Eau Adour Garonne, concernent la fabrication du papier et du carton, des activités viticoles et de la fabrication d'explosifs.**

Activité historique du territoire, l'exploitation de carrières intéresse **24 sites actifs** (391 sites fermés) répartis en Dordogne et en Gironde, dont 9 valorisent les matériaux alluvionnaires. Les complètent 15 sites d'extraction, respectivement de roches massives (calcaires) et de roches meubles et argile. **Les formations alluviales de la Dordogne sont les plus fortement sollicitées ou potentiellement exploitées (à hauteur de 50%)** ; même constat historiquement avec les gravières implantées en lit mineur⁵. Les produits finis sont destinés, pour 2/3, à l'usage BTP-Granulats. Selon le Schéma Régional des Carrières (SRC ; en cours d'élaboration) introduit par la loi ALUR, le département de la Dordogne est qualifié de très riche en termes de gisements potentiels. Outre le cadre national réglementaire, la profession montre un réel engagement vis-à-vis de l'environnement : *Charte Environnement* (1992) devenue *Charte Environnement des industries de carrières* (2004), démarche Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) en cours et visant à terme une labellisation RSE des carrières en France, mise en place de la norme ISO 14000, etc. Ceci n'exclut toutefois pas l'ouverture de sites en zones à forte sensibilité environnementale (telle que définie dans les Schémas Départementaux des Carrières ou SDC) comme en témoigne le bilan de la mise en œuvre des SDC. Le réaménagement des carrières fermées, s'il est un principe acquis et bénéfique à l'environnement, reste trop souvent peu qualitatif (plans d'eau, remblaiements) et peu ou mal intégré aux projets de territoire.

Autre volet industriel caractéristique du bassin de la Dordogne : l'hydroélectricité qui a donné lieu à d'importants travaux d'aménagement de la Dordogne et de ses principaux tributaires de la fin du XIX^e siècle au début du XX^e siècle. A contrario du restant du bassin, la force

⁴ Nombre d'ICPE soumis à déclaration bien supérieur.

⁵ 10 Mm³ d'alluvions extraits à l'échelle du bassin de la Dordogne des années 1920 à 1980.

motrice de l'eau sur le territoire de Dordogne Atlantique est uniquement valorisée via des centrales de basse chute. Trois barrages « au fil de l'eau »⁶, dits du Bergeracois, sont dénombrés d'amont en aval : Mauzac, Tuilières et Bergerac. Sur le plan national, la chaîne hydroélectrique de la Dordogne occupe une place fondamentale pour l'équilibre entre l'offre et la demande en électricité grâce aux usines de type « lac » et « éclusées » ; la part produite par les centrales « au fil de l'eau » est négligeable (3% de la puissance installée). Si la demande est vouée à augmenter à moyen terme (+1.5% selon le Schéma de développement du réseau public de transport d'électricité 2006-2020 ; *Source : RTE, 2006*), les marges de développement de l'hydroélectricité sur le bassin de la Dordogne semblent principalement relever d'une évolution qualitative (énergie de pointe) (*Source : Eaucéa, 2011*). **Le potentiel de production des 3 barrages du Bergeracois permet de couvrir les besoins actuels de 30 500 habitants au plus, soit environ 14% du total de la population du SAGE** (*Source : INSEE, données carroyées de recensement 2010*). En termes d'impacts sur le milieu aquatique, les ouvrages du Bergeracois sont sources d'altération des échanges biologiques (circulation piscicole en particulier), de modifications hydro-morphodynamiques (interruption du transit sédimentaire grossier et perturbation de la dynamique fluviale naturelle) et d'assèchement-altérations du tronçon court-circuité de Mauzac. **Le barrage de Mauzac est reconnu comme l'ouvrage hydroélectrique exerçant le plus de pression sur le régime hydrologique de la basse Dordogne** (*Source : AEAG, 2014*). La scène de gestion de l'eau, dont EDF est un acteur historique majeur, se cristallise tout particulièrement autour de la question de la continuité écologique, c'est-à-dire de la montaison-dévalaison des poissons migrateurs, en Dordogne Atlantique. Outre son empreinte sur l'environnement, l'aménagement hydroélectrique de la basse Dordogne, en agissant sur l'hydrodynamique de la rivière, influe également sur divers usages parmi lesquels : l'eau potable, l'agriculture-l'industrie, la pêche et le tourisme.

pement de la monoculture sur le bassin Dordogne Atlantique ont tendance à fragiliser le secteur agricole, notamment vis-à-vis des effets de l'évolution des températures et des aléas climatiques dont l'impact est dorénavant plus prégnant lors de leur survenue.

Faiblement industrialisée, la Dordogne Atlantique n'en demeure pas moins marquée par l'agro-alimentaire et une industrie dite lourde sur le Bergeracois. L'opacité qui demeure autour de ses activités, et le devenir incertain de l'industrie lourde interrogent quant à leurs incidences actuelles et futures sur les milieux aquatiques (qualité de rejets, abandons de sites potentiellement pollués, ...) mais également sur la flexibilité d'actions en amont et sur l'intégration efficiente des politiques de l'eau dans la sphère industrielle.

La reconnaissance de la Dordogne comme important terrain de gisements pour les carrières, au travers du Schéma Régional des Carrières, et le déséquilibre existant entre flux (production/consommation) semblent favoriser à terme l'ouverture de nouveaux sites d'exploitation y compris en zones à forte sensibilité environnementale, comme d'ores et déjà observé. Aussi, leurs impacts environnementaux, en particulier sur les gîtes de nappes alluviales, ainsi que leur devenir nécessiteront d'être correctement appréciés, définis et intégrés dans un cadre plus global de programmation d'aménagement du territoire (valorisation des réaménagements, inclusion aux trames vertes et bleues, etc.).

Dans un contexte de développement des énergies renouvelables et de renouvellement des concessions, l'hydroélectricité est plébiscitée comme énergie propre et très convoitée par de nombreuses sociétés d'exploitation. Toutefois, le territoire de Dordogne Atlantique se heurte à une dichotomie entre maintien de la puissance hydroélectrique en place et engagement pour un environnement durable. Le spectre de la privatisation ajoute à la division en faisant planer le risque d'une multiplication des acteurs du marché de l'énergie sur la scène de la gestion de l'eau et, par voie de conséquence, un effritement de la cohérence d'action à l'échelle du bassin de la Dordogne.

Allons plus loin ...

Au-delà des incidences paysagères (monotonie), la spécialisation, la concentration et le dévelop-

⁶ C'est-à-dire sans réelle capacité de stockage, par opposition aux centrales de moyenne et haute chute (centrales d'éclusées et centrales de lac).

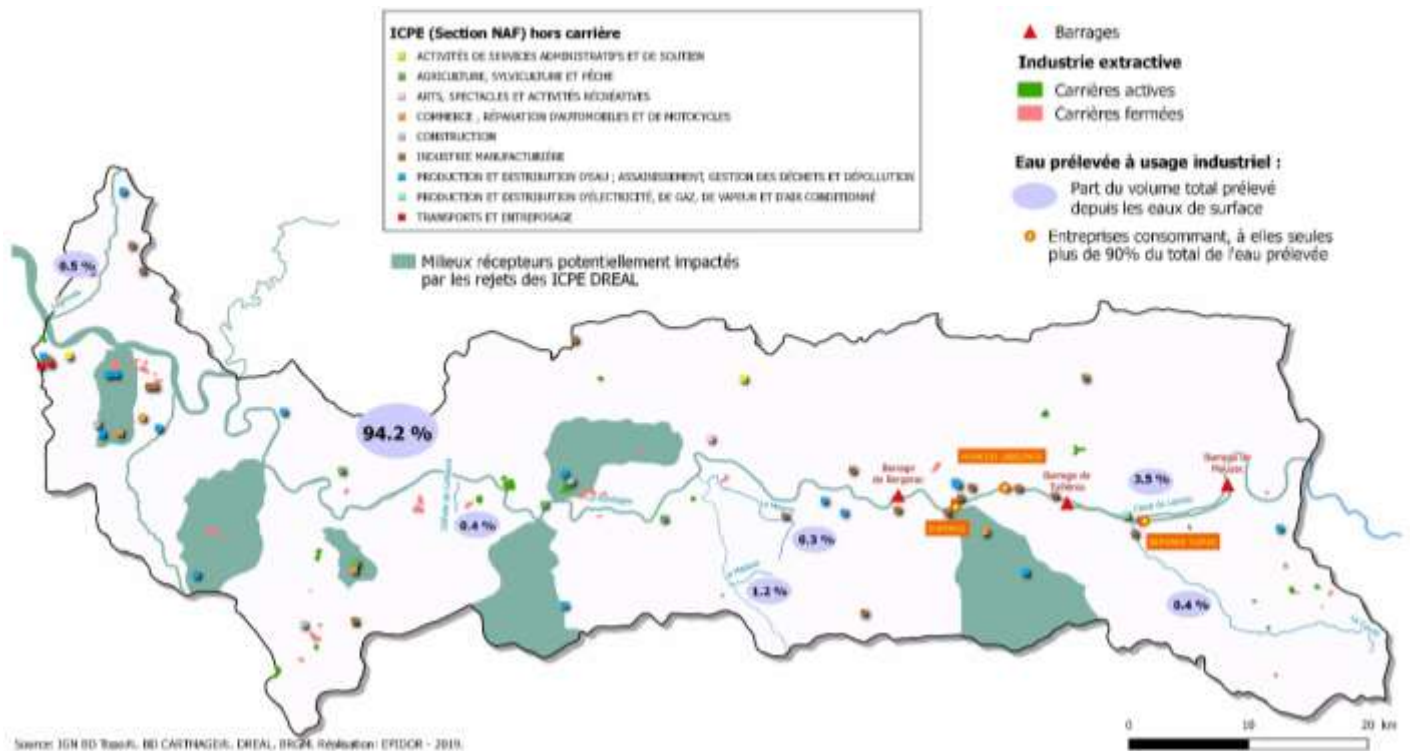


Figure 14 : Paysage industriel du bassin Dordogne Atlantique. ICPE DREAL, sites de carrières et barrages hydroélectriques. Sollicitation des eaux de surface pour l'usage industriel et entreprises les plus consommatrices d'eau (Sources : DREAL Nouvelle Aquitaine, données brutes AEAG, BRGM, traitements EPIDOR)

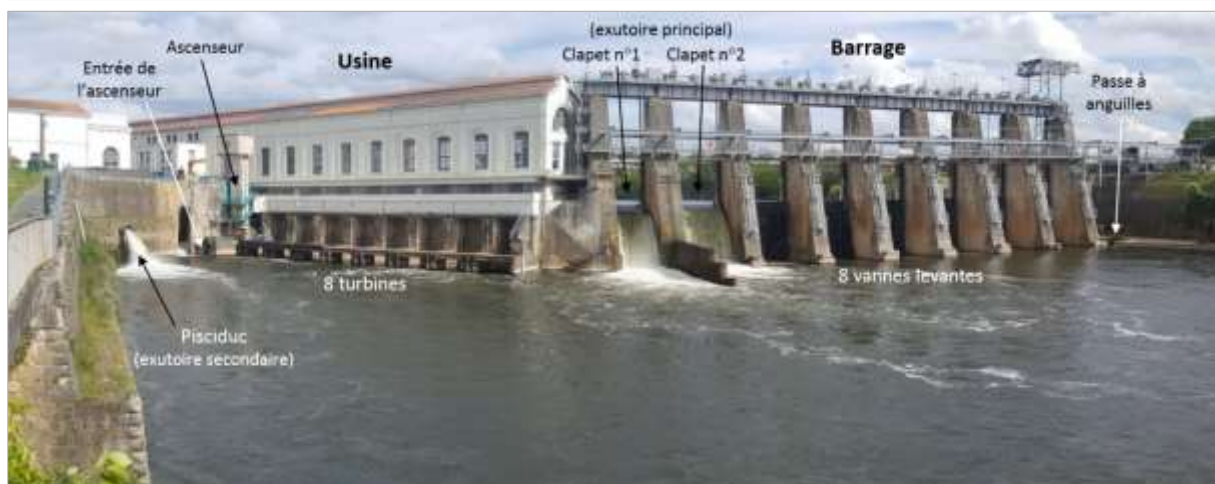


Figure 15 : Vues des barrages hydroélectriques de Mauzac (en haut) et de Tuilières (en bas)

ACTIVITES DE PECHE

Que nous est-il dit ?

Une activité réglementée, planifiée et structurée

L'exercice de la pêche, qu'il soit à caractère récréatif (pêche de loisir ou amateur) ou professionnel (commercialisation des captures), est subordonné à la délivrance préalable de « **droits** » de pêche (permis, licences, baux). Au-delà, les conditions d'exercice sont encadrées par divers arrêtés réglementaires et plans départementaux⁷, et pour le cas spécifique des poissons migrateurs, par un Plan de Gestion des Poissons Migrateurs (PLAGEPOMI), voire par des dispositions prises au niveau national. Par ailleurs, l'activité de pêche est structurée autour des fédérations et des associations de pêche qui négocient, reçoivent ou louent (sous forme de baux) les droits de pêche soit au gestionnaire du domaine public fluvial (dont l'Etat est le propriétaire ; cas de la Dordogne), soit aux propriétaires riverains du domaine privé (généralement les petits cours d'eau et étangs).

Pêche professionnelle

Selon les secteurs de pêche, les pêcheurs professionnels capturent principalement la civelle, l'anguille jaune, la lamproie marine, la crevette blanche, la friture et les carnassiers (brochets, sandres, perches). Selon les espèces visées, différents modes de pêche sont adoptés : le filet (fixe, dérivant, la nasse, le tamis, le dressage, etc.

La population des pêcheurs professionnels de basse Dordogne est aujourd'hui scindée en deux groupes : **les professionnels à temps plein** qui assurent la quasi-totalité de leurs revenus par la pêche, **les pêcheurs professionnels pluriactifs** qui exercent des activités annexes (agriculture, restauration, artisanat, ...) pour se dégager un salaire complémentaire, voire principal. Les premiers sont tous localisés à l'aval de Bergerac et vivent principalement de la capture des populations de migrateurs. Les seconds, du fait de conditions d'exercice moins propices (notamment diminution des stocks de migrateurs) Les produits de leur pêche – bruts ou transformés – sont principalement vendus par circuits courts.

En termes d'effectif, l'intégralité du bassin de la Gironde (estuaire et fleuves) comptait 106 pêcheurs en 2014 contre 186 en 2001, et loin des 350 dans années 1980 (Source : IRSTEA, 2003-2015). Ainsi sont enregistrés, d'une part un net recul de la profession en matière d'actifs avec 43% de perte en 12 ans (2002-2014)⁸, d'autre part un ratio des pêcheurs fluviaux plus important que celui des marins pêcheurs. La raréfaction de la ressource (diversité, quantité) est en le premier facteur explicatif. **Malgré le déclin avéré de la profession depuis les années 80**, l'axe Dordogne et son tributaire Isle aval restent largement moteurs pour l'exercice de la **pêche fluviale**, a contrario de la pêche maritime.

Les débarquements dans le bassin de la Gironde enregistrent depuis les années 1990 une baisse importante et continue, avec une chute brutale de la production professionnelle au milieu des années 2000 (de 800t à moins de 500t/an). Cet infléchissement est lié en premier lieu à la raréfaction de la ressource, puis à l'encadrement strict de la pêche (arrêtés de commercialisation-consommation, moratoire de la Grande alose, quotas de licences). Aujourd'hui les **amphihalins deviennent minoritaires en poids et en valeur** ; à l'inverse, la catégorie « autres espèces » couvre largement plus de la moitié en poids de la production totale des pêcheurs du bassin de la Gironde.



Figure 16 : Alose feinte, Alose vraie, Anguille (Source : PLAGEPOMI)

La profession milite aujourd'hui pour la reconnaissance de son savoir-être et son savoir-faire vis-à-vis du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques et, à ce titre, se positionne comme un acteur investi dans la défense du milieu naturel et sa biodiversité, la qualité de l'eau et des migrateurs (Source : J. RABIC, 2006) ainsi que des observateurs de premier plan de la rivière.

⁷ PDPG ou Plans Départementaux pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles.

⁸ « Après être restés stables pendant 5 ans de 1978 à 1982 autour de 360, en l'espace d'une décennie, de 1983 à 1992, les effectifs de pêcheurs professionnels sont passés en-dessous de 200. Ils se sont ensuite presque stabilisés dans la décennie suivante, de 1993 à 2002 pour chuter ensuite et atteindre juste une centaine en 2014 soit une diminution globale de plus du tiers en l'espace de 30 ans » (Source : IRSTEA, 2015).

Pisciculture

Au-delà de l'activité de pêche professionnelle et de loisir, le territoire de Dordogne Atlantique compte **4 piscicultures** (3 en Dordogne et 1 en Gironde), considérées comme « *élevages de poissons par action de nourrissage régulier* » (Source : AIDA, 2009). Leur activité est tout à la fois destinée, selon les sites, à la consommation de poissons pour l'Homme, au repeuplement des rivières ou au maintien d'un réservoir génétique et à la préservation des espèces.

Aucun desdits établissements ne semble relever de la catégorie des installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) au vu des registres des ICPE disponibles auprès des Préfectures de Dordogne et Gironde.

Pêche de loisir

La pêche de loisir, qui par définition ne donne lieu à aucune commercialisation des captures, en Dordogne Atlantique, est **organisée autour de vingt associations** regroupant environ 6 000 pêcheurs à la ligne.

La pêche de loisir sur le territoire de Dordogne aval, en raison de la diversité des cours d'eau et des espèces piscicoles, est pratiquée selon différents modes : aux engins et aux filets sur la Dordogne (particulièrement en domaine fluvio-maritime), à la ligne (rivières et plans d'eau).

Les espèces cibles capturées appartiennent aux groupes des carnassiers, des salmonidés, des cyprinidés, et des migrateurs. Pour des raisons de préservation des réserves halieutiques, certains poissons, souvent emblématiques de la Dordogne, sont interdits à la pêche : la truite de mer, la grande alose, la civelle, l'esturgeon européen et le saumon. De même pour l'écrevisse à pattes blanches.

Les pêcheurs à la ligne sont constitués des habitants de la vallée, voire d'estivants durant le temps de leur séjour. Pour leur part, les pêcheurs amateurs aux filets et aux engins regroupent essentiellement des riverains et des agriculteurs retraités passionnés. Très présents en basse Dordogne (609 en 2012 dont 501 en Gironde ; Source : DDT-M24 et 33), ils exploitent les mêmes secteurs que les pêcheurs professionnels et avec des engins similaires (tramail dérivant, ...), source de **conflits entre les deux communautés**. A l'image de la pêche professionnelle, **la production en poids par espèces, pour le groupe des pêcheurs amateurs aux engins et filets du bassin de la Gironde, est en fort déclin depuis les années 1990** (132t en 2000 contre 17t en 2014 ; Source : IRSTEA, 2015). **La raréfaction de la ressource en est la première cause.**

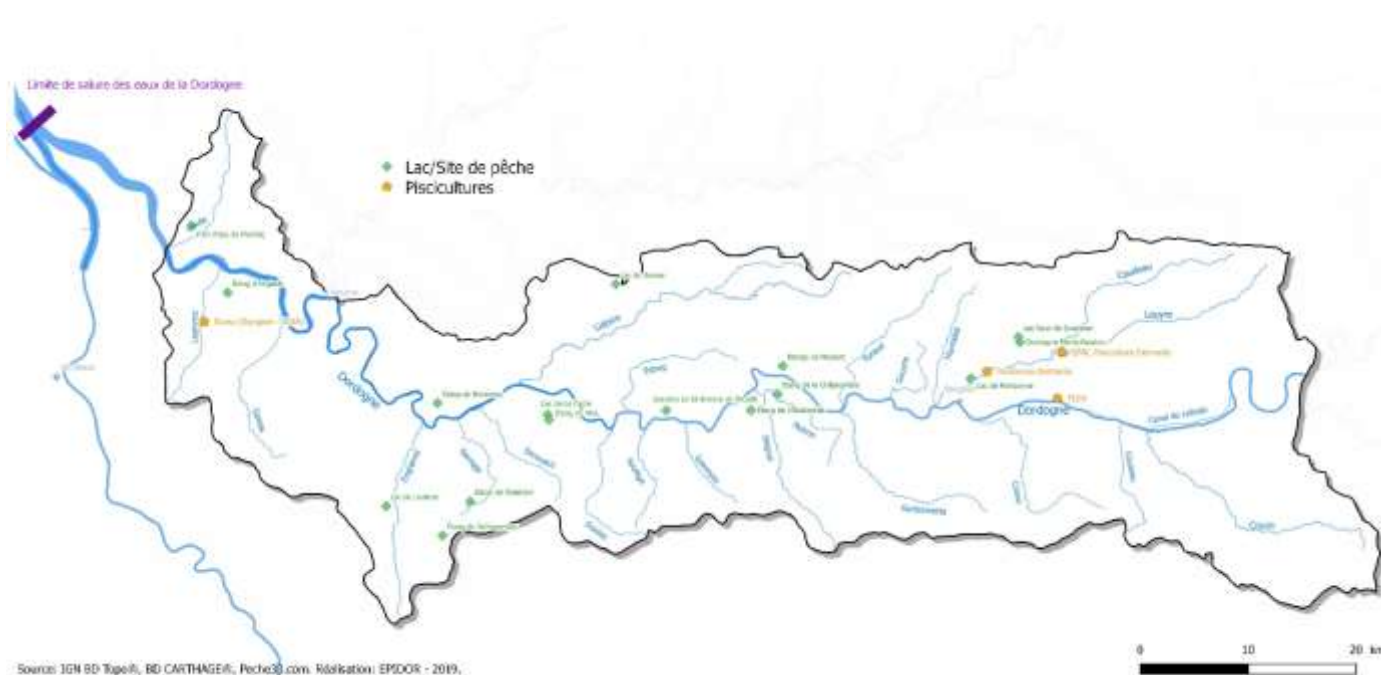


Figure 17 : Organisation de la pêche, professionnelle et amateur, sur le territoire de Dordogne Atlantique

ACTIVITES TOURISTIQUES

Que nous est-il dit ?

La rivière retrouvée

Laissant derrière elle notamment son passé marchand, la Dordogne devient un vecteur de tourisme et de loisirs à compter des années 1980. Les activités touristiques et récréatives se sont développées tant autour du patrimoine bâti et des coutumes locales que des loisirs de nature dont ceux dits d'eaux vives et/ou touchant à la navigation (gabares à passagers, canoë-kayak, ...). En outre, la Dordogne constitue un site privilégié de baignade, sauvage ou organisée ; les plans d'eau aménagés sur ses bassins versants affluents complètent l'offre touristique.

Politiques touristiques et de loisirs sur le territoire du SAGE : multiplicité des acteurs

Intéressé à la fois par une pratique touristique « classique »⁹ et excursionniste, le territoire du SAGE bénéficie du rayonnement de pôles d'attrait majeurs, intérieurs ou extérieurs à son périmètre (Périgord Noir, Bordeaux, Saint-Emilion) ainsi que de la labellisation internationale « Réserve de Biosphère » par l'UNESCO du bassin de la Dordogne (11 juillet 2012). L'offre en matière de sports nature sert par ailleurs de vitrine à son patrimoine naturel, sous réserve de sa préservation.

Parce que le développement de l'ensemble des filières touristiques et de loisirs implique une multiplicité d'acteurs territoriaux, les orientations régionales en la matière sont encadrées au travers de documents fondateurs. Tel est le cas du schéma régional d'Aquitaine en matière de tourisme et de loisirs (2014-2020) qui insiste sur le concept de développement durable, du Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs de Nouvelle Aquitaine (SRDTLNA) qui valorise la naturalité et la richesse patrimoniale des territoires intérieurs. Les départements se voient par ailleurs transférer la compétence des sports de nature avec l'obligation de mettre en place une politique de « développement maîtrisé » de ces derniers. A cette fin, les départements du SAGE

sont en cours d'élaboration de leur Plan Départemental d'Espace Sites et Itinéraires (PDESI). A une échelle plus locale, les communes et intercommunalités portent également la responsabilité du développement touristique de leurs propres territoires. Globalement, les communes situées en bord de Dordogne où sur ses affluents principaux s'appuient davantage sur le patrimoine « eau » pour leurs projets, que les communes de tête de bassins versants. De même, les initiatives sont plutôt unitaires et non cohésives.

Activités sportives et récréatives sur la rivière et les plans d'eau

Même si de nature récréative, la navigation sur l'axe Dordogne est réglementée par le RGP ou Règlement Général de Police de la navigation intérieure (arrêté du 28 juin 2013) et par leurs déclinaisons en RPP ou Règlements Particuliers de Police. D'autres réglementations s'y appliquent pour la navigation en domaine maritime¹⁰ (depuis l'aval du pont de pierre de Libourne) et, pour celle inhérente à la pêche (réglementation du Domaine Public Fluvial).

En termes de pratique, **la basse Dordogne est intéressée par la navigation de plaisance, le canoë-kayak, l'aviron, le ski nautique, la baignade en rivière et en plan d'eau, la chasse au gibier d'eau, les randonnées et promenades sur les berges.** La navigation de plaisance bénéficie, sur le territoire, de nombreux accès à la Dordogne depuis les terres parmi lesquels des haltes nautiques, des quais d'accostage et des cales ainsi qu'un nouveau port de plaisance à Libourne (extrême aval de l'Isle). Le port de Libourne permet également l'accostage de bateaux de croisière et constitue, à ce titre, une porte d'entrée touristique vers les terres de Saint-Emilion et du Libournais. Complémentaire à cette offre axée vers une population extérieure au bassin et plus intimiste, la pratique de la voile et le transport traditionnel par gabare perdure sur le territoire, en grande partie grâce à l'existence de structures encadrantes.

Le canoë-kayak est l'un des sports nature les plus répandus le long de la Dordogne aval et le plus structurant à l'échelle du bassin de la Dordogne, en témoignent les 3 clubs affiliés à la

⁹ Population de transit avec nuitées passées sur place.

¹⁰ Règlement International pour la Prévention des Abordages en Mer (RIPAM) et Règlement Général de Police dans les ports maritimes de commerce et de pêche.

Fédération Française de Canoë-kayak et la dizaine de bases professionnelles de location égrenés sur le territoire. Malgré une fréquentation essentiellement estivale (90% entre avril et octobre), le canoë-kayak n'est demeuré pas moins une discipline sportive et éducative à laquelle s'essayent ne nombreux adhérents toute l'année¹¹.

Plus confidentielle, la pratique de l'aviron n'est demeuré pas moins une activité touristique et de loisirs assez typique de basse Dordogne et de forte renommée ; 4 clubs nautiques en assurent l'organisation et l'encadrement depuis Bergerac jusqu'en aval de Branne. Plus marginal, l'exercice du ski nautique se cantonne à la base nautique de Trémolat.

La pratique de la baignade en Dordogne Atlantique, selon l'attente des pratiquants, alterne entre sécurité et découverte de la nature. Douze sites de baignade organisée sont recensés, dix en Dordogne et deux en Gironde ; 75% d'entre eux appartiennent à la catégorie « baignade en plans d'eau », contre 25% pour la catégorie « baignade en rivière » (Dordogne exclusivement). Au-delà des aires de baignade officielles, ce loisir est également pratiqué de manière beaucoup plus diffuse et spontanée, en divers endroits (rivière, amont du barrage de Mauzac, ...).

En termes santé publique, les douze sites officiels de baignade sont caractérisés par des eaux de bonne qualité, à l'exception de deux sites en rivière (contexte urbain) : Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt et Limeuil. Le suivi des cyanobactéries, particulièrement important dans les secteurs de faible renouvellement de l'eau (plans d'eau ou retenues), est incomplet pour apprécier le niveau de risque sur les douze sites de baignade reconnus.

La chasse au gibier d'eau est très pratiquée le long des rivières et dans les zones humides associées (palus entre autre). Les produits de chasse diffèrent selon les milieux et les techniques adoptées (chasse via une embarcation, à la tonne ou à pied).

Les randonnées et promenades sur les berges s'appuient sur un grand linéaire de sentiers et de chemins qui sillonnent le bassin, faisant ainsi partager aux promeneurs la qualité paysagère et les panoramas remarquables de la vallée. Le maillage des divers itinéraires se construit autour des anciens chemins de halage le long de la Dordogne et de voies plus intimes (coulée voie verte du Caudeau, voie verte « Roger Lapérie », ...). L'itinérance douce est complétée par la véloroute voie verte de la vallée de la Dordogne (V91) qui demande d'être concrétisée sur le terrain.

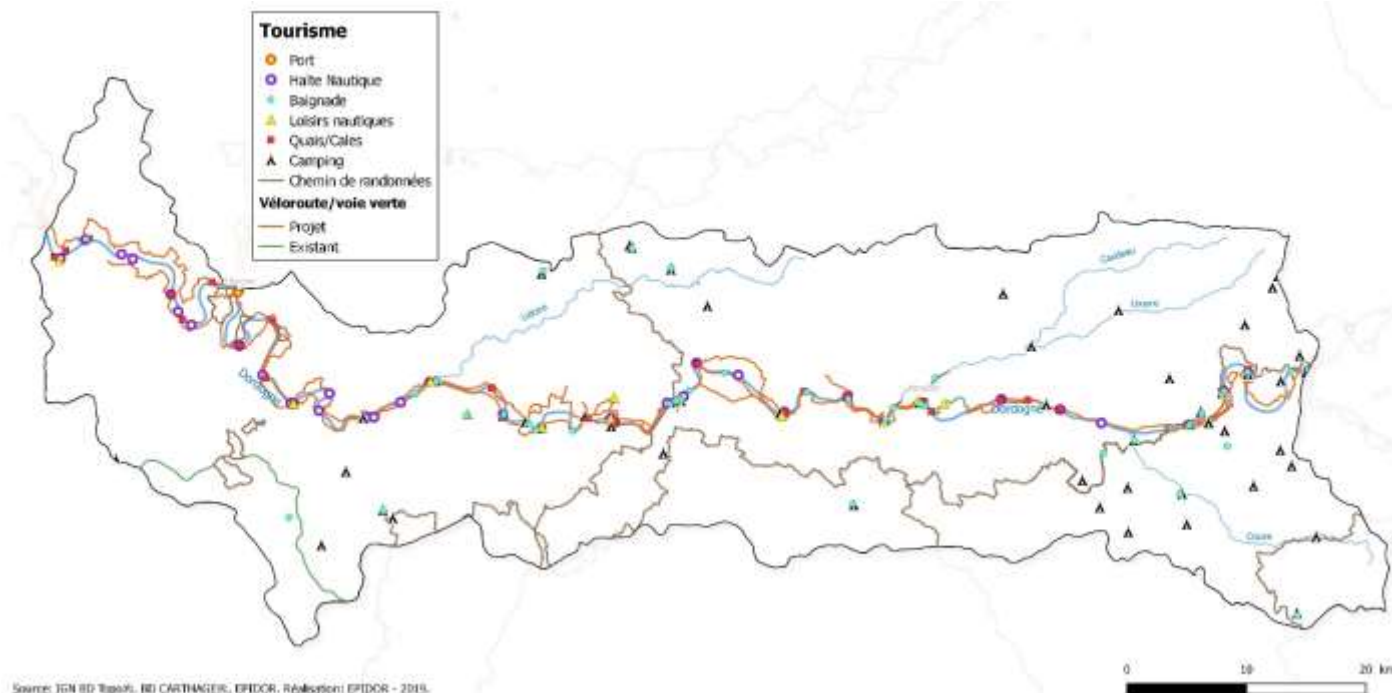


Figure 18 : Organisation des points et/ou sites d'activités touristiques et de loisirs nature sur le bassin de Dordogne Atlantique

¹¹ Environ 850 licenciés compétitions à l'échelle des deux départements de la Dordogne et de la Gironde.

Un certain nombre d'usages liés aux **aménités fournies par la Dordogne aval et ses affluents** complètent les différentes pratiques précitées. Les bords de cours d'eau, recherchés pour les paysages qu'ils offrent ou simplement pour le calme qu'ils inspirent, se prêtent à toute une série d'usages qui en font des lieux de vie et d'échange tout au long de l'année (bâlades à cheval, pique-niques, ...).

L'accueil des touristes est notamment assuré sur le territoire via **51 campings et/ou PRL** (Parcs et campings Résidentiels de Loisirs) sur le territoire (*Sources : SDHPA 24 et 33, web dont camping-france.com*), répartis à hauteur de 76% en Dordogne et 24% en Gironde. **L'hôtellerie de plein air est regroupée, pour un tiers environ, le long des berges de la Dordogne** qui constitue un élément d'attraction fondamental pour le tourisme. Elle intéresse également ses sous-bassins versants – en particulier La Couze, La Lidoire, Le Couzeau et le Caudeau - qui accueillent des campings très souvent associés à des plans d'eau de baignade, voire de pêche et/ou mettant en avant leur proximité avec la rivière. La capacité totale d'accueil moyenne peut être estimée de l'ordre de 10 500 places par nuitée ; 85% de la fréquentation totale des établissements se fait sur une trentaine de jours, soit du 14 juillet au 15 août.

Contraintes de fonctionnement des activités nautiques

L'exercice et le maintien des différentes activités de loisirs et de tourisme sur le territoire s'appuient sur un mélange subtil d'exigences : la qualité de l'eau constitue un paramètre fondamental à la pérennisation des activités d'eaux vives sur le territoire du SAGE (notamment pour la baignade) ; **les barrages du Bergeracois** qui proscrirent tout transit d'embarcation depuis les cingles de Limeuil et Trémolat jusqu'à la partie fluvio-maritime de la Dordogne ; l'hydrographie ou la contrainte des **débits** qui rend impossible une navigation annuelle sur la Dordogne du fait de faibles tirants d'eau ; **la difficile cohabitation entre disciplines** du fait des effets induits de leur exercice (mouvements d'eau notamment liés à la pratique du ski nautique et de la plaisance de croisière, etc.) ; l'(in-)existence d'**équipements connexes adéquates et directement liés à la pratique de la navigation** ; les caractéristiques physiques des cours d'eau, les

conditions hydrauliques qui, s'ils ne répondent pas à des critères minimums, réduisent voire excluent toute activité récréative de l'eau ; la **pérennisation de la qualité paysagère et des milieux naturels** ; l'**inondabilité** qui nécessite la prise en compte de l'hydrologie des cours d'eau dans tout projet d'aménagement-urbanisation à vocation de loisir et de tourisme.

Allons plus loin ...

En lien avec une offre touristique et de loisirs relativement riche, le territoire du SAGE est confronté à une multiplicité d'acteurs, aux intérêts et préoccupations environnementales parfois divergentes, mais également à une difficulté de mise en tourisme qui soit cohérente et qui fasse lien à l'échelle de la basse Dordogne. Le potentiel touristique de Dordogne aval, de par son caractère sauvage et confidentiel, par opposition aux grands sites touristiques littoraux et autres, reste perçu comme plus difficilement valorisable ; une évolution du paradigme touristique faisant des différences des atouts et mettant en lumière la naturalité du territoire est sans doute nécessaire. Le manque de lisibilité dudit potentiel touristique et de loisirs, notamment par manque de sites d'embarquement-débarquement pour la pratique du canoë-kayak, mais aussi la faiblesse des niveaux d'eau en période estivale constituent des faiblesses à la structuration et au confortement des pratiques sportives et de loisirs sur la Dordogne.

La baignade spontanée, révélatrice de l'attractivité du territoire pose néanmoins la question du maintien d'une eau de qualité (et de la communication autour) et de la responsabilité tant des collectivités que des riverains vis-à-vis de la sécurité des baigneurs (noyades, autres accidents, ...). Enfin, à la notion de qualité des eaux est associée celle de la variété et de la préservation des paysages qui concourent à la réputation de la Dordogne et de son bassin versant.

En matière d'accueil des touristes, la courbe de fréquentation très séquentielle de l'hôtellerie de plein air interroge, pour l'eau potable sur les besoins estivaux complémentaires et les économies, pour les eaux usées, sur le dimensionnement-fonctionnement des dispositifs de traitement et la qualité de leurs rejets.

MILIEUX AQUATIQUES CONNEXES

Que nous est-il dit ?

Les milieux connexes : qui sont-ils ?

Complémentaire au réseau hydrographique superficiel, **les formations rivulaires et zones humides ainsi que les systèmes alluviaux** constituent des milieux inféodés à la présence de l'eau.

Les milieux rivulaires – boisements et formations alluviales des îles, marges du lit mineur de la rivière Dordogne – représentent un réservoir génétique et une source d'habitats incomparable et précieux. Leur présence, leur richesse, leur diversité, et leur pérennité dépendent des ressources en eau du territoire et plus spécifiquement de la quantité et de la qualité d'eau disponible au sein des rivières. Ceci en fait des milieux rares à l'échelle du bassin versant et très sensibles à l'état des cours d'eau. De par leurs fonctionnalités mais aussi les espèces rares et protégées qu'ils abritent, ces milieux sont dits à haute valeur environnementale.

Les zones humides, systèmes intermédiaires entre les milieux d'eau profonde (rivières, lacs, eaux marines) et les milieux terrestres bien drainés, ont comme principal facteur environnemental de contrôle le niveau d'eau (*Source : WENG, 2000*) ; celui-ci influe sur le développement végétal des zones humides. **9% du bassin Dordogne Atlantique sont couverts par des zones à dominante humides** (*Source : EPIDOR, 2012*). Les *palus* ou marais fluviomaritimes de basse Dordogne en sont un type spécifique et emblématique de la zone sous influence maritime. Les zones humides de fond de vallées, par leur fonction de transfert et selon la contribution relative des différents écoulements à leur alimentation, participe au contrôle au contrôle des flux d'eau et de polluants. **Les zones humides de bord de rivière, pour leur part, bénéficie d'apports d'eaux souterraines et/ou d'eaux superficielles selon les conditions hydroclimatiques.**

Les systèmes alluviaux sont des composantes fondamentales du bilan hydrologique du bassin de Dordogne Atlantique, les formations alluvionnaires étant le siège d'écoulements d'eaux souterraines en interrelation avec les

cours d'eau de surface ; l'exemple le plus marquant sur le SAGE reste le système alluvial de la nappe d'accompagnement de la Dordogne qui contribue notamment au maintien des débits d'étiage du cours d'eau et alimente (au moins pour partie) ses zones humides associées.

Structuration des zones humides sur le bassin

Plusieurs grands ensembles de zones humides structurent le territoire, à savoir : **les têtes de bassin versant, les vallées alluviales, l'estuaire** et d'autres zones humides d'importance majeure parmi lesquelles **les marais fluviomaritimes girondins**.

Par comparaison au bassin versant de la Dordogne pris dans sa globalité, les têtes de bassin les plus productives sont extérieures au territoire de Dordogne Atlantique. Les têtes de bassin de Dordogne Atlantique n'en demeurent pas moins importantes, en témoigne la densité du réseau hydrographique superficiel de Dordogne aval. Par leurs caractéristiques, elles offrent des atouts indéniables pour la ressource en eau et pour la biodiversité.

Les zones humides alluviales sont, par définition, établies dans le lit majeur des cours d'eau auxquels elles doivent leur mise en place, plus ou moins ancienne et leur fonctionnement actuel (*Source : Zones humides Infos, 2006*). Ces zones concentrent l'essentiel de la valeur patrimoniale naturelle du territoire et participent à la protection des ressources en eau souterraines, plus ou moins sollicitées pour la satisfaction des besoins (domestiques, agricoles, industriels).

Deux grandes catégories de milieux aquatiques connexes à l'estuaire de la Gironde intéressent la basse Dordogne, soit l'estran qui joue un rôle indirect vis-à-vis de sa biodiversité et les **marais fluviomaritimes (palus)**. Ces derniers, au vu de l'importance de leur surface mais également des services écosystémiques qu'ils procurent, **sont considérés comme des zones humides d'importance majeure**. Le classement de certains sous-secteurs en zone Natura 2000 et en ZNIEFF le confirme.

Allons plus loin ...

Complémentaires au réseau hydrographique de surface, les milieux aquatiques connexes procurent de nombreux services écosystémiques¹². A ce titre la nécessité de leur sauvegarde (notamment pour la garantie des équilibres naturels) et de leur réelle intégration dans l'aménagement du territoire est un enjeu fort pour le territoire.

Parce que contributive de 60% en moyenne du volume d'eau de chaque bassin versant (*Source : AFB, 2018*) et présentant souvent une eau encore de bonne qualité, les têtes de bassin sont des zones d'intérêt pour le SAGE. Aussi, leur préservation, et conséquemment les causes anthropiques de leur altération (pollutions diffuses issues de rejets domestiques ou agricoles, création de plans d'eau sur les sources, entretien inadapté des boisements de têtes de bassin, ...), interrogent.

Pareillement, la concentration de l'urbanisation et des activités dans la vallée alluviale de la Dordogne en particulier, nécessite de réviser les modes d'aménagement et de gestion pour ne plus mettre en péril son intégrité ainsi que sa conservation et celle des habitats et espèces qu'elle accueille. Le maintien et la protection des palus requièrent la même exigence.

Enfin, les transferts de flux nappes-rivières, qui régissent pour partie la diversité et la densité de la biomasse des cours d'eau, impliquent de **garantir le bon état (qualitatif, quantitatif)** des nappes d'accompagnement des rivières dans une perspective de gestion équilibrée des ressources en eau.

STRUCTURATION, REPRESENTATION ET ENCADREMENT DES USAGERS DE L'EAU

Que nous est-il dit ?

Les riverains

Estimés à plus de 31 000 à l'échelle du bassin de la Dordogne Atlantique, les riverains de par leur rôle et leur lien direct avec les cours d'eau sont des acteurs majeurs de l'eau. Premiers

observateurs de la rivière, ils ont la responsabilité de l'état et de la gestion du lit des cours d'eau et des berges. Leurs droits et devoirs varient néanmoins selon le statut des cours d'eau, domanial ou non domanial. Pour l'axe Dordogne relevant du domaine de l'Etat, les riverains sont tenus de **laisser un passage de 3,25 m en bord de cours d'eau (servitude de marchepied) afin de permettre une libre circulation le long de l'axe**. Sur l'ensemble des autres linéaires de droit privé, le riverain se doit notamment de **veiller au bon état général de la rivière**. Pour des raisons d'intérêt général et devant l'inaction de certains riverains, les collectivités peuvent se substituer à leur responsabilité pour mener les interventions utiles sur les cours d'eau et la végétation rivulaire.

Collectivités territoriales et leurs groupements

Les collectivités territoriales et leurs groupements, à des niveaux différents, agissent dans le domaine de l'eau.

Le cadre réglementaire reconnaît aux **communes et aux EPCI** le droit, voire l'obligation, d'exercer certaines compétences dans le domaine de la gestion de l'eau, notamment en matière d'eau potable (approvisionnement, distribution), d'assainissement (eaux usées collectives et aux pluviales) et de **Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des inondations** (compétence GEMAPI). Certaines d'entre elles peuvent toutefois être confiées à **des syndicats ou à des établissements publics dédiés** (EPAGE, EPTB¹³). Par ailleurs, en octroyant la conduite de l'aménagement du territoire aux EPCI à fiscalité propre, l'Etat en fait **des porteurs de projets inhérents au paysage**, à l'urbanisme, à l'environnement, au tourisme, à l'économie et à l'eau. Le territoire du SAGE comprend 22 EPCI à fiscalité propre, plus d'une dizaine de syndicats d'eau potable et d'assainissement (*Source : Données SISPEA, 2015*) et 4 syndicats en charge de l'entretien et la gestion des milieux naturels.

Dans un objectif de développement territorial cohérent et respectueux de l'environnement, **des structures sont entièrement dédiées à l'élaboration des Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT)**, documents de planifica-

¹² Représentent les bénéfices offerts aux sociétés humaines par les écosystèmes.

¹³ Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE), Etablissement public territorial de Bassin (EPTB).

tion nés de la loi SRU (Solidarité Renouvellement Urbain) du 13 décembre 2000. Au regard de leur périmètre d'action respectif, les principaux acteurs du domaine sur la basse Dordogne sont le SyCoTeB (Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois) et le PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) du Libournais.

A leurs côtés agissent, d'une part le **Conseil Régionale de la Nouvelle Aquitaine** en charge de développer une politique de gestion durable de l'eau dans le cadre de ses missions d'aménagement du territoire, d'autre part les **Conseils Départementaux (Dordogne, Gironde, Lot-et-Garonne)** qui apportent un appui technico-financier aux intercommunalités et aux communes, entre autres sur leur prise de compétence « eau » (au sens large).

Dans un rôle général de coordination, d'animation, d'information et de conseils, l'**Etablissement Public Territorial (EPTB) de la Dordogne** – EPIDOR – œuvre pour le développement coordonné et harmonieux de la vallée de la Dordogne sous le prisme de la protection des cours d'eau et des milieux associés. Outre les plans de gestion ou programmes d'actions portés à différentes échelles territoriales, l'établissement expérimente depuis début 2015 la gestion du Domaine Public Fluvial, et est à l'origine du classement du bassin de la Dordogne en Réserve de Biosphère en juillet 2012.

L'Etat et ses établissements publics

Garant du respect des textes internationaux qu'il a ratifiés, l'Etat définit la réglementation nationale (police de l'eau, police de la navigation, ...), la met en œuvre et veille au respect de son application. Par ailleurs, il contribue à animer le territoire en suscitant la mobilisation des acteurs à l'échelle nationale.

L'Etat est présent au travers des **services départementaux** – préfectures, Directions Départementales des Territoires et des Mers (DDT-M) – **des directions régionales** – Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), Directions Régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF).

Ses **établissements publics** intéressés par le domaine de l'eau comptent les Agences Régionales de la Santé (ARS), l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) et l'Office National des Forêts (ONF), en charge respectivement des questions de santé publique, d'eau et de milieux aquatiques et de forêt. Dans cette catégorie sont également inclus les **organismes du District Adour Garonne** – Comité de Bassin Adour Garonne, Agence de l'Eau Adour Garonne, Commission Territoriale Dordogne – qui ont pour mission la planification de la politique de l'eau et de la politique financière au niveau du district hydrographique.

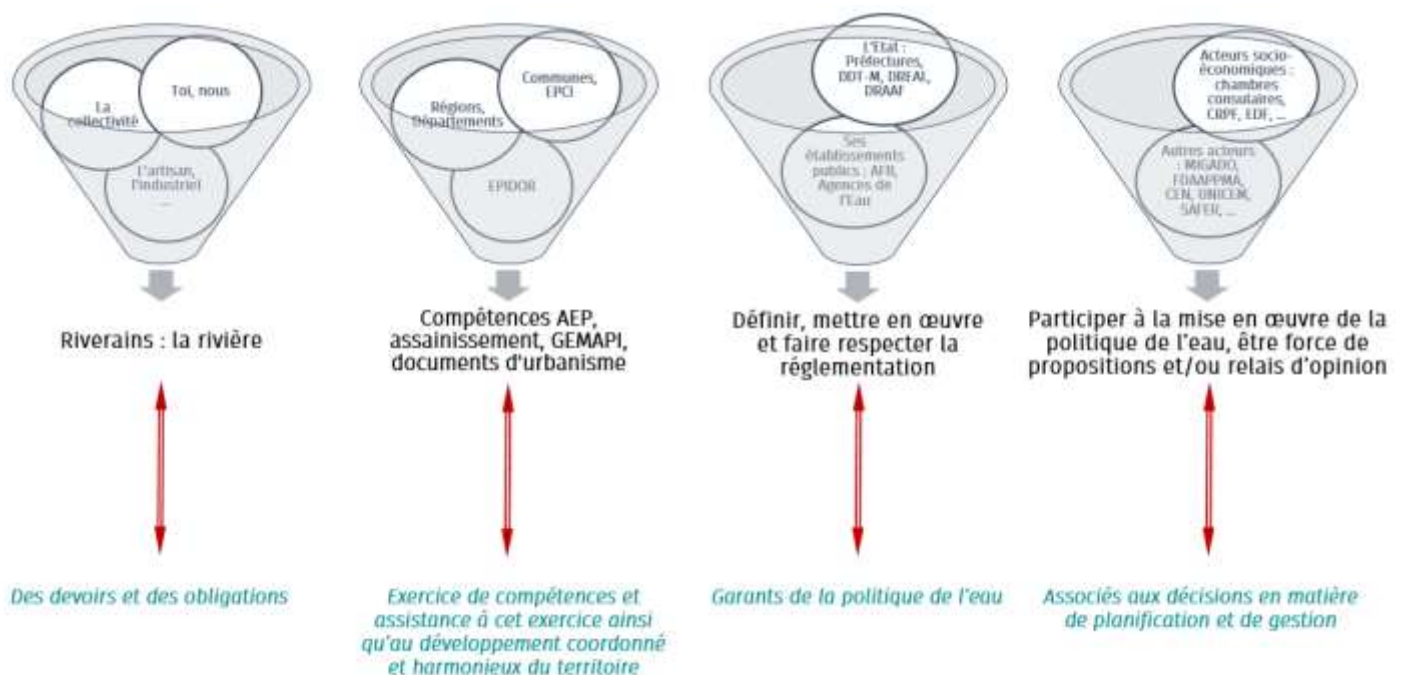


Figure 19 : Schématisation de l'organisation des acteurs de l'eau

Les acteurs socio-économiques

Les acteurs socio-économiques participent à la mise en œuvre locale de la politique de l'eau sur le bassin et sont force de propositions et/ou relais d'opinions. Ils sont associés aux décisions en matière de planification et de gestion. Sont distingués dans ce groupe : les **chambres consulaires** (chambres d'agriculture, de commerce et d'industries, des métiers et de l'artisanat), les **Centres Régionaux de la Propriété Foncière (CRPF)**, les **producteurs d'hydroélectricité** (EDF pour le Bergeracois) et d'**autres acteurs**. Parmi ces derniers, le territoire de Dordogne Atlantique est plus particulièrement concerné par les **Fédérations Départementales des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (FDAAPPMA)**, les **associations de pêcheurs professionnels**, l'association **Migrateurs Garonne Dordogne (MIGADO)**, l'association de **propriétaires des moulins**, les **associations de propriétaires d'étangs**, les **Conservatoires d'Espaces Naturels (CEN)**, les **Conservatoires Botaniques Nationaux (CBN)**, l'**Union Nationale des industries des carrières et Matériaux de Construction (UNICEM)**, les **Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER)** et les **associations de protection de la nature**.

Allons plus loin ...

La scène de gestion de l'eau, telle que **définit actuellement, met en jeu un grand nombre** d'acteurs territoriaux, du simple individu aux représentants de l'Etat. L'orchestration des politiques de l'eau, notamment avec celles de l'aménagement du territoire, de l'énergie, ..., **restent néanmoins à consolider pour ambitionner un développement durable de Dordogne Atlantique et une gestion de partage de l'eau éclairée et réellement consentie**. Les initiatives locales, comme pour exemple le projet de **coopération Région-Bergeracois**, témoignent d'avancées en la matière. Restent néanmoins la **question de la participation collaborative des citoyens et avec elle, celle de la remise des citoyens au cœur de l'action**.

Tome 4

Etat de la ressource et des milieux

QUALITE DES EAUX SUPERFICIELLES ET SOUTERRAINES

Que nous est-il dit ?

SDAGE Adour Garonne et objectifs de la DCE

Le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du bassin Adour Garonne 2016-2021, document de planification pour la gestion des ressources en eaux et des milieux aquatiques. Il fixe les orientations fondamentales de cette gestion dans l'intérêt général, en prenant notamment en compte les directives européennes en lien avec les milieux aquatiques dont principalement la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) de 2000 et la Directive Inondation (DI) de 2007.

Pour le bassin Dordogne Atlantique, le SDAGE 2016-2021 définit un objectif de maintien en « bon état » à échéance respective de 2015, 2017 et 2021 :

- De 17%, 55% et 100% des masses d'eau superficielles ;
- De 30%, 60% et 100% des masses d'eau souterraines.

Réseau de mesures et paramètres suivis

Le réseau de suivi se compose (*Source : Banque de données SIE Adour-Garonne*) :

- Pour les eaux superficielles, d'une vingtaine de stations qualité pour les paramètres physicochimiques et d'un peu moins de trente pour l'aspect biologique ;
- Pour les eaux souterraines de la nappe alluviale de la Dordogne, de 55 qualitomètres.

La **qualité physicochimique** des eaux est abordée via un certain nombre de paramètres généraux, paramètres qui pour les cours d'eau sont utiles à l'évaluation de l'état écologique : la température, le bilan oxygène, la salinité, l'état d'acidification et la concentration en nutriments. En complément sont recherchés des polluants spécifiques non synthétiques (métaux) et synthétiques (Toluène par exemple).

La qualité des cours d'eau au sens « **vie aquatique** » est appréciée via des indicateurs intégrant l'analyse des populations en place : indices basés sur les invertébrés (IBGN), les diatomées (IBD), les poissons (IPR) et les macrophytes (IBMR).

Qualité des eaux de surface

La qualité des eaux est considérée au travers de « l'état DCE » et d'une analyse complémentaire des chroniques de données 2008-2015.

➡ Le classement DCE des cours d'eau rend compte d'une **situation de bassin versant très moyenne qualitativement avec 83% des masses d'eau de type rivière dégradés** ; la Dordogne tidale (masse d'eau de transition) présente un état global médiocre. Les masses d'eau rivière classées sont altérées chimiquement (état mauvais) à hauteur de 15% et dans un état écologique moyen à mauvais à hauteur 80%. Un état général « mauvais » est atteint pour le Seignal et la Lidoire.

Les masses d'eau superficielles, pour 83% d'entre elles, sont intéressées par des pressions identifiées comme « significatives ». Cinq masses d'eau sont plus spécifiquement soumises à une combinaison forte de pressions : la Dordogne amont, la Louyre, le ruisseau de Gabanelle, la Gardonnnette, la Renaudière. Si **les pollutions diffuses constituent les facteurs les plus discriminants** du bassin en matière de conservation/protection des cours d'eau, la **problématique d'atteinte à l'hydromorphologie naturelle** des cours d'eau est également très prégnante.

➡ L'étude des données analytiques 2008-2015, sur les eaux et les sédiments, pour sa part, rend compte d'une qualité physicochimique altérée pour tous les cours d'eau. **Les phytopharmaceutiques sont omniprésents dans les eaux superficielles** avec une prévalence de 4 substances actives, soit par ordre décroissant d'importance : AMPA, Atrazine déséthyl, Glyphosate et Métolachlore. En termes de dépassements de normes environnementales, l'Aminotriazole, suivi de l'Acétochlore et du 2,4-D sont les molécules les plus déclassantes. **En matière industrielle**, l'impact de l'activité, actuelle et passée, se manifeste au travers d'excès en **Benzo(a)pyrène et en HAP** (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) dans les eaux de la Dordogne et d'une partie de ses affluents. Hexachloropentadiène et 2-nitrotoluène sont quantifiés plus de 3 fois sur 5 lorsqu'ils sont recherchés, ceci soulignant leur omniprésence. Dordogne et affluents présentent tous une eau plus ou moins enrichie en éléments métalliques, en particulier en Arsenic, Mercure, Plomb et Cuivre.

La qualité des sédiments est globalement « représentative » de celle des eaux de surface, à l'exception des polluants de la famille des phytopharmaceutiques.

Qu'il soit fait référence aux normes environnementales ou la Directive Nitrates, quatre tributaires de la Dordogne apparaissent sensibles à l'eutrophisation et aux nitrates (Conne, Couzeau, Gardonnette et Grand Rieu) ; par comparaison la Dordogne n'est pas impactée.

En matière de qualité biologique, la situation est relativement variable avec notamment un axe Dordogne amont de qualité moyenne et la grande majorité des affluents de qualité moyenne à mauvaise.

Autre facteur d'influence de la qualité des eaux, le phénomène naturel de bouchon vaseux s'accompagne d'une sous-oxygénation des eaux de la Dordogne fluvio-maritime en situation d'étiage à laquelle fait écho une élévation des températures de l'eau, un abaissement des débits de la Dordogne et la Garonne ainsi qu'une succession de jours à faibles coefficients de marée. Le processus physique même participe, par ailleurs, à la remobilisation et à la bioaccumulation des métaux au sein des sédiments.

Qualité des eaux souterraines : alluvions de la Dordogne

La qualité des eaux est considérée au travers de « l'état DCE » et d'une analyse complémentaire des chroniques de données 2008-2015.



L'état des lieux DCE 2015 des masses d'eau souterraines identifiées dans le périmètre du SAGE révèle une situation très dégradée, tant qualitativement que quantitativement. **La nappe alluviale de la Dordogne, seul aquifère réellement considéré dans le SAGE, présente un état qualitatif « mauvais ».** Son déclassement résulte de la **présence, en premier lieu de phytopharmaceutiques puis de nitrates** ; cet état tend à se dégrader par comparaison à l'état des lieux DCE 2009. La pression inhérente aux pollutions diffuses (phytopharmaceutiques) est réputée forte (moyenne pour les nitrates).



Malgré les limites d'exploitation-interprétation des *résultats analytiques* 2008-2015, la qua-

lité des eaux de la nappe alluviale apparaît altérée par certaines substances actives appartenant aux phytopharmaceutiques (Acetochlor ESA, Alachlor ESA, Atrazine déisopropyl, Metolachlor ESA, Metolachlor OXA, Norflurazone). De même, des dépassements de normes environnementales sont observés pour 4 polluants industriels, parmi lesquels les hydrocarbures dissous dont les teneurs sont souvent supérieures à la limite de qualité des eaux brutes destinées à l'alimentation humaine. Aucun constat du même ordre n'est fait pour les métaux lourds. L'excès de nitrates, s'il est avéré de manière ponctuelle sur un unique ouvrage¹⁴, est difficilement qualifiable par manque de données sources. En matière bactériologique, la présence anormale de germes pathogènes dans les eaux souterraines n'est pas établie.

Allons plus loin ...

A l'instar du paysage économique de basse Dordogne, l'ensemble du réseau hydrographique superficiel ou partie souffre d'excès en polluants d'origine agricole et industrielle, voire en nitrates. Si les premiers sont omniprésents, la réponse à fournir vis-à-vis de métabolites de substances interdites est concrètement impossible. A contrario, l'action semble devoir l'emporter pour les phytopharmaceutiques quasi-systématiquement quantifiés. La contamination des eaux par l'activité industrielle renvoie quant à elle aux vestiges du passé sur lesquels il est souvent difficile d'agir mais également aux pratiques actuelles et à leur contrôle. Enfin et à la croisée des chemins, la remontée du bouchon vaseux en partie fluviale de la Dordogne, intensifiée ces trente dernières années, ouvre le débat sur l'interrelation existante entre gestion quantitative et gestion qualitative de l'eau à l'échelle de l'inter-bassins Garonne-Dordogne-Estuaire.

Pour ce qui est des polluants émergents, leur présence dans l'environnement demeure une source de préoccupation mais ne peut être caractérisée en l'état. Le cas spécifique des déchets médicamenteux nécessiterait d'être précisé sur le territoire de Dordogne Atlantique, en complément des campagnes en cours et dédiées aux polluants émergents sur l'estuaire.

¹⁴ Un ouvrage parmi les six suivis.

Les difficultés d'expulsion du bouchon vaseux, tant au niveau des tronçons fluviaux que de l'estuaire, et conséquemment la tendance à l'engraissement du corps sédimentaire, concourent à l'accentuation de son rôle de barrière physique et chimique au fur et à mesure des ans. Ajouté aux changements climatiques, cet état de fait interroge quant au maintien de la biodiversité du continuum Garonne-Dordogne-Estuaire.

La qualité des eaux de nappe – nappe des alluvions de la Dordogne – apparaît altérée et représentative des activités exercées en surface, notamment en lien avec le recours aux phytopharmaceutiques et composés industriels. La faible proportion de suivi des eaux souterraines par comparaison aux eaux de surface, tant en termes de stations et de mesures, rend toutefois difficile l'analogie et limite l'appréciation du réel impact de l'occupation humaine et économique. La question de la préservation de cette masse d'eau pour la satisfaction des besoins futurs, notamment alimentaires, n'en demeure pas moins posée.

QUANTITE : RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET EAUX SOUTERRAINES

Que nous est-il dit ?

Le bassin hydrographique superficiel

Le bassin hydrographique superficiel du SAGE se compose de cours d'eau très différents, à savoir :

- d'un axe majeur, la Dordogne, de linéaire 160 km et de pente artificialisée en raison de la présence de 3 barrages en amont (barrages hydroélectriques du Bergeracois). Il appartient aux cours d'eau domaniaux ;
- d'un réseau hydrographique superficiel secondaire de plus de 2 000 km de long et qui relève du droit privé.

La Dordogne, sous influence partielle de la marée, a une dynamique de type fluvial de Limeuil à Pessac-sur-Dordogne puis de type fluvio-maritime jusqu'à l'estuaire de la Gironde. En matière régime hydrologique, son module interannuel calculé sur 60 ans¹⁵, au droit de la station hydrométrique de Bergerac, est de

267 m³/s. L'écart de débit selon les saisons est important (rapport de 1/3 entre le débit estival et le débit hivernal) ; le débit de référence étiage – le QMNA5¹⁶ – est de 45 m³/s à Bergerac, soit 1/5^{ème} du module interannuel. Les plus forts débits journaliers associés aux fréquences de crue décennale (10 ans) et cinquantennale (50 ans) sont respectivement d'environ 1 800 m³/s et 2 800 m³/s. L'historique des crues et inondations du XX^e siècle – 1912, 1944, 1952, 1960, 1982, 1994 – offre un panel de débits maxima estimés / mesurés à Bergerac compris entre 2 375 m³/s (1982) et 3 790 m³/s (1912)¹⁷.

L'essentiel des tributaires de la Dordogne, à l'exception de cinq – le Caudeau, la Lidoire, la Couze, l'Engranne, la Gardonnette – ont des surfaces de bassins versants de petite taille (< 100 km²). De régime hydrologique très similaire, leur fonctionnement hydrodynamique peut varier selon la nature géologique des terrains sur lesquels ils cheminent (calcaires ou non). Malgré un manque cruel de suivi hydrologique des affluents, les observations disponibles pour l'Engranne et l'Eyraud tendent à montrer une tendance générale, plus ou moins marquée, à la baisse des débits moyens annuels et à récurrence aggravée des années sèches. Sur le plan hydromorphologique, la naturalité des cours d'eau apparaît fortement altérée via de multiples sources : ouvrages transversaux, dérivations-biefs, curage-recalibrage, plans d'eau, drainage des zones humides, ...

Par ailleurs, les cours d'eau de basse Dordogne sont caractérisés par une artificialisation de leurs conditions hydrologiques. Le complexe hydroélectrique Dordogne constitue une importante entrave à la dynamique naturelle de la Dordogne¹⁸. Cette maîtrise hydrologique se traduit, en période de moyennes eaux par une certaine « dérégulation » du rythme naturel de hautes et basses eaux, en période d'étiage par un soutien des débits et en période de crues à un « effacement » des crues de faible occurrence (10 ans ou plus) ou crues morphogènes. Les affluents de la Dordogne, pour leur part, sont sous-influence des seuils, biefs et plans d'eau présents sur leurs bassins versants ; si l'influence est manifeste pour les cours d'eau « historiquement aménagés » via l'implantation de

¹⁵ Moyenne pondérée des 12 écoulements mensuels moyens.

¹⁶ Débit moyen mensuel sec de récurrence 5 ans.

¹⁷ Maxima estimé à 4 100 m³/s en 1843.

¹⁸ Les grands barrages contrôlent 19% de la superficie du bassin versant à Bergerac ; 61% des volumes d'eau transitant à Bergerac ont déjà transité par une grande retenue.

moulins, elle est plus difficilement quantifiable en l'état, mais certaine, pour les plans d'eau.

Sécheresse et étiage

Le bassin de Dordogne Atlantique présente naturellement un régime hydrologique de type pluvial, avec une période de hautes eaux en hiver (janvier-février) et une période de basses eaux en été (juillet-août-septembre). Malgré une artificialisation de son régime hydrologique, la Dordogne présente des débits minima en août ; pour ses affluents, ces minima peuvent être atteints en septembre.

L'étiage, phénomène naturel, est en outre aggravé par l'action humaine, soit par la disparition progressive des zones humides, les pratiques culturales, les interventions sur cours d'eau (recalibrage, rectification, ...), la création d'étangs et/ou de retenues collinaires, les prélèvements d'eau. Si ces paramètres accentuent la vulnérabilité du bassin Dordogne Atlantique vis-à-vis des périodes de sécheresse climatique, pouvant conduire jusqu'à des ruptures d'écoulement (assecs), une **dualité de situation** singularise le territoire. Cette dualité se manifeste par une **sécurisation des débits de la Dordogne** grâce à un débit minimum de 10 m³/s garanti réglementairement à Argentat. A l'inverse, **ses tributaires sont très sensibles au régime des pluies, ajouté aux prélèvements sur la ressource** souvent non négligeables et vecteurs de fragilisation des écosystèmes (habitats d'espèces, poissons, ...) qui les supportent.

Le constat sans appel de l'absence de contrôle des prélèvements, du déséquilibre entre « entrées » / « sorties » et du non-engagement pour une réduction des besoins en eau conduit au **classement en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) du territoire du fait de sa sensibilité aux étiages**¹⁹. Le SDAGE Adour-Garonne définit également, pour l'axe Dordogne, des valeurs seuils à respecter – DOE (Débits d'Objectifs d'Etiage) et DCR (Débits de Crise) – au point nodal de Lamonzie-Saint-Martin²⁰. Enfin, un **principe d'anticipation des étiages** est adopté au travers, d'une part de la prérogative offerte aux Préfets de décider de restrictions d'usages totales ou partielles par arrêtés (article L.211-3 II° du Code de l'environnement), d'autre part de la désignation des Organismes Uniques de Gestion Collective (OUGC) des prélèvements à usage d'irrigation

(dont l'OUGC *Dordogne*) en vue de favoriser un retour à l'équilibre quantitatif sur le bassin. Les suivis quantitatifs, au-delà de conforter l'importance de l'anticipation, témoignent cependant du caractère aujourd'hui « ordinaire » des **étiages sévères sur les affluents de la Dordogne** et donc de la forte exposition des sous-bassins versants de la Dordogne à l'encontre du risque sécheresse.

Crues et inondations

Le cortège des événements de crues et d'inondations historiques qu'a eu à subir le territoire Dordogne Atlantique témoigne de son **exposition** tant aux débordements fluviaux qu'aux **débordements fluvio-maritimes (tempêtes)**. La crue de la Dordogne en décembre 1944 et la tempête de 1999, à ce titre, font référence en matière d'inondation. En termes de dynamique, les retours d'expérience soulignent : l'importance du **facteur fluvial quant aux cotes atteintes sur Libourne** ; le processus d'écrêtement survenant au niveau des **palus** ; l'effet très néfaste de la concomitance de hauts débits sur la Vézère et la Dordogne ; le rôle des affluents et des ruissellements générés sur leurs bassins versants dans l'aggravation de l'aléa ; la diminution des débits et hauteurs d'inondation concomitamment à l'équipement hydroélectrique de la haute Dordogne (années 1950).

A défaut d'être doté d'un système global de protection de ses rives, le territoire, dans son extrême aval, est pourvu d'un **ensemble plus ou moins discontinu de digues (82 km de linéaire)**. Ces dernières, érigées dès le XVII^e siècle pour favoriser une exploitation agricole des marais fluvio-maritimes (*palus*), apparaissent aujourd'hui relativement faillibles face aux inondations. Y sont associés des *esteys* ou *jalles* ainsi que divers ouvrages hydrauliques (vannes, portes à flots, ...). Par contrainte naturelle (géologie, topographie) ou humaine (endiguement), les champs d'expansion de crue naturels sont limités en parties amont et aval du territoire. Le potentiel capacitif de la plaine alluviale de la Dordogne vis-à-vis des débordements de la rivière, hors ces secteurs et les pôles urbains de Bergerac et Libourne, est toutefois relativement conservé. De même vraisemblablement pour les affluents de la Dordogne de bassins versants très ruraux.

¹⁹ 10 bassins sur 12 classés déficitaires pour la seule ZRE Dordogne incluse dans le périmètre du SAGE : Eyraud-Barailler, Estrop, Conne, Couzeau, Couze, Lidoire, Seignal, Gardonnette, Caudeau et Louyre.

²⁰ DOE de 33 m³/s ; DCR de 16 m³/s.

En matière de politiques de prévention et de lutte contre les inondations, la **Directive Inondation** (2007/60/CE) introduit en droit français une nouvelle obligation, à savoir la réduction des conséquences négatives de tous types d'inondation. En outre, les textes en vigueur replacent le **partage des responsabilités** au cœur du dispositif : association des parties prenantes, au premier rang desquelles l'Etat et les collectivités territoriales, et participation active aux Plans de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI), aux Stratégies Locales de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) (Figure 20).

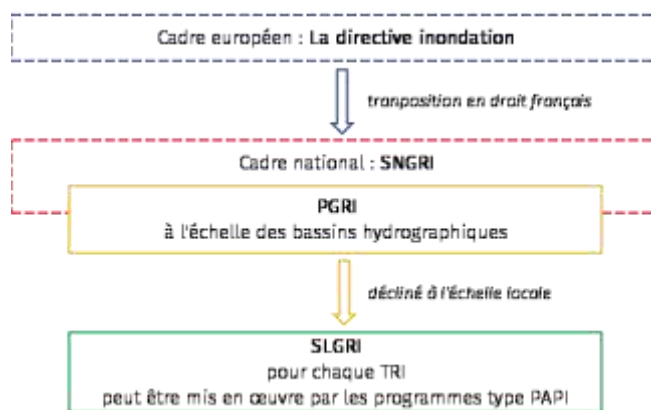


Figure 20 : Cadre d'élaboration du PGRI et des SLGRI (Source : OREADE-BRECHE, 2014)

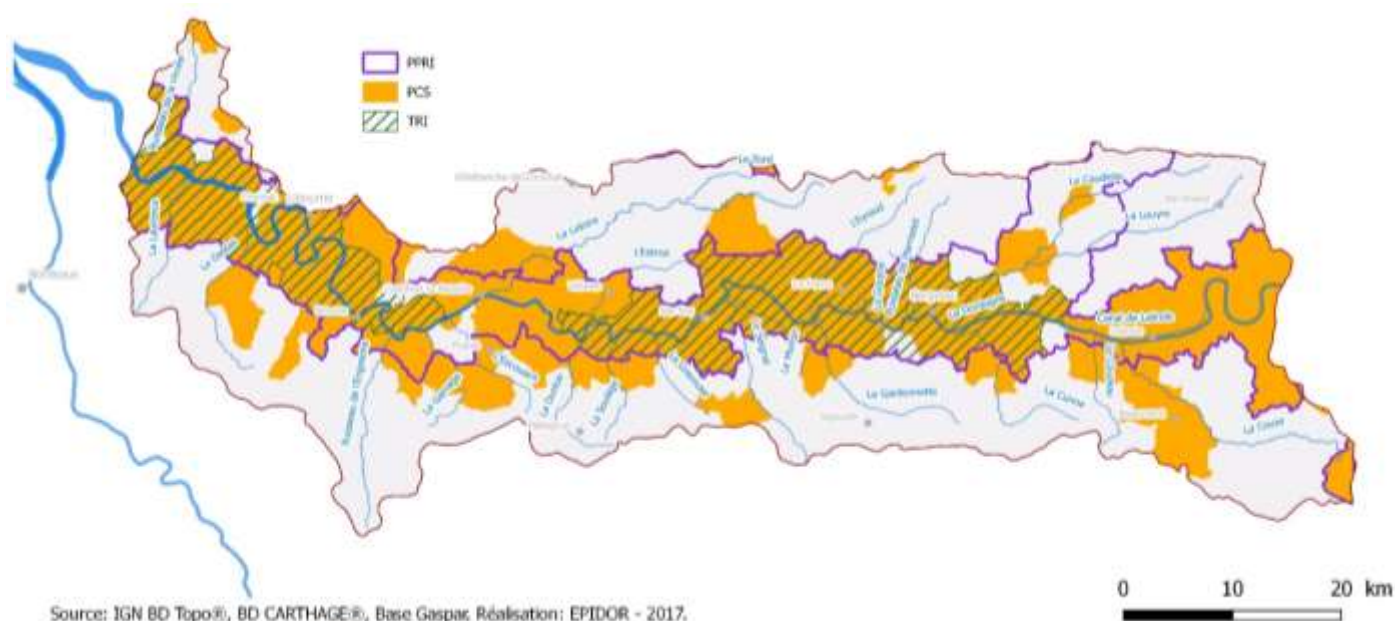


Figure 21 : Territoires communaux soumis au risque inondation objets de l'instauration de PGRI et/ou inclus dans les TRI de Bergerac et Libourne. Communes ayant élaboré des PCS

Un certain nombre d'outils intégrateurs du risque inondation, de droit, s'applique également sur le périmètre du SAGE. Parmi ceux-ci :

- les **deux Territoires à Risque Important d'inondation (TRI)** – Bergerac, Libourne – qui intéressent les débordements fluviaux et 44 communes au total (Figure 21) ;
- les **dix Plans de Prévention des Risques Inondations (PPRI)** qui couvrent 93 communes du SAGE et qui s'imposent aux documents d'urbanisme (Figure 21) ;
- le **Programme d'Action et de Prévention des Inondation (PAPI) 2^{ème} génération (2015-2019)** qui ambitionne de stopper l'augmentation du nombre de territoires soumis au

risque inondation ainsi que de réduire la vulnérabilité des populations et des activités en zones potentiellement inondables ;

- divers outils de prévention au niveau local (Plans Communaux de Sauvegarde ou PCS, Document d'Information Communal sur les Risques majeurs ou DICRIM, ...).

La prévision des crues sur l'axe Dordogne relève de la mission de la DREAL Aquitaine : Schéma de Prévision des Crues (SPC) Gironde Adour Garonne. Elle inclut notamment la surveillance de l'évolution des débits via le réseau hydrométrique VIGICRUES qui compte dorénavant 4 stations de prévision ou d'observation en Dordogne Atlantique (Allès-sur-Dordogne, Bergerac, Pessac-sur-Dordogne, Libourne).

Les eaux souterraines

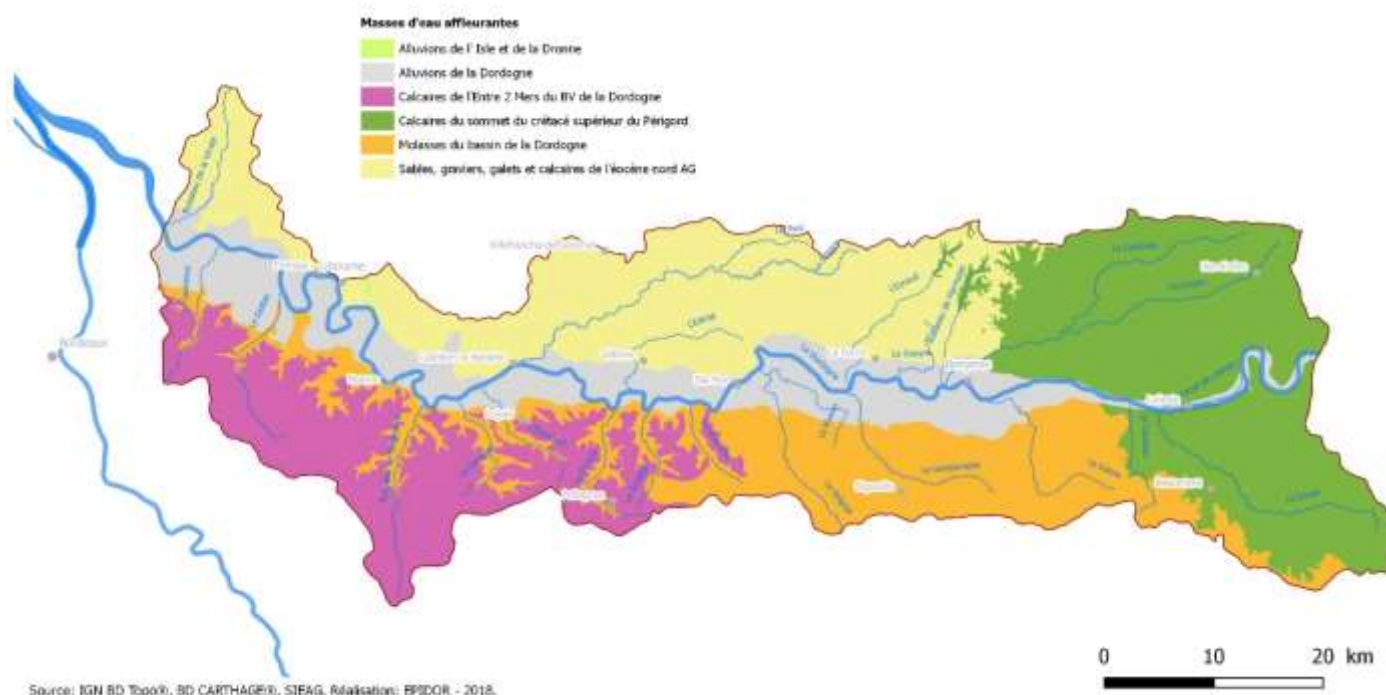


Figure 22 : Affleurements des masses d'eaux souterraines

Au-delà du réseau hydrographique superficiel, le territoire de Dordogne Atlantique recoupe différents systèmes aquifères, en relation directe ou non avec les cours d'eau. **Quatre de ces aquifères abritent des nappes libres, lesquelles jouent un rôle de soutien des débits de la Dordogne et de ses tributaires :**

- la nappe des alluvions de la Dordogne dite également « nappe d'accompagnement » ;
- la nappe du système calcaire de l'Entre-deux-Mers ;
- la nappe des systèmes aquifères karstiques Périgord Sud / Campano-Maastrichtien et Bouriane ;
- la nappe des molasses de Guyenne.

Au-delà de l'examen des échanges nappe-rivière, les ressources plus profondes de l'Eocène et des calcaires du Crétacé (Crétacé supérieur et Turonien-Coniacien) sont primordiales pour le territoire du SAGE, de leur exploitation dépendant la satisfaction de la grande majorité des besoins en eau alimentaires de la population de basse Dordogne.

Le système alluvial de la Dordogne, circonscrit aux **terrasses fluviatiles quaternaires**²¹ – basse

plaine de la Dordogne (formations alluviales récentes), moyennes et basses terrasses – s'étire en bandes de part et d'autre du cours d'eau qu'il accompagne. L'épaisseur des formations fluviatiles est **hétérogène** à l'échelle du SAGE : les termes alluviaux, à l'Est et l'Ouest de Bergerac respectivement, ont une puissance de 5 m à plus de 10 m (20 m dans le Castillonnais) (*Sources : MAUROUX & al., 2003 ; BICHOT & al., 1995*). Les potentialités de la nappe sont également très disparates : de faibles à moyennes, en partie amont du territoire, à fortes en partie aval (Ouest de Bergerac).

La recharge du réservoir alluvial, inhérente à l'infiltration des pluies efficaces, est corrélée à la période de l'année durant laquelle les précipitations sont les plus importantes, les températures et l'évaporation sont faibles et la végétation peu active (évapotranspiration très réduite). Ainsi, les épisodes d'apports d'eau à la nappe alluviale s'étendent globalement d'octobre à février, soit en période automnale-hivernale (*Source : BRGM, 2005*). A contrario, en fin de printemps et durant l'été apparaissent des déficits hydriques. Sur ce laps de temps, la réserve d'eau souterraine n'est plus alimentée, voire au contraire va subir un processus de tarissement plus

²¹ Terrasses étagées ou plus ou moins emboîtées selon les secteurs.

ou moins accentuée par les prélèvements en nappe. Complémentaires aux pluies, la nappe alluviale bénéficie également d'apports d'aquifères voisins (Eocène, Campanien supérieur, ...); la réalimentation de la nappe n'est restée pas **moins très sensible aux conditions climatiques** (Source : BRGM, 2008).

A grande échelle, le sens d'écoulement des eaux de la nappe se fait des coteaux vers la rivière Dordogne. De même, des axes préférentiels de drainage existent dans l'axe de la vallée Dordogne (à l'Est de Bergerac), et vraisemblablement des affluents dans leur traversée des formations alluviales. La Dordogne draine naturellement la nappe en période d'étiage ; en période de crue, le processus s'inverse.

Dans le périmètre du SAGE, la nappe est libre, c'est-à-dire sans aucun recouvrement de terrains semi-imperméables à imperméables. De fait, elle présente une forte vulnérabilité aux pollutions de surface, plus encore dans le Bergeracois où l'épaisseur des formations alluviales est très faible.

La ressource est majoritairement (pour 73%) sollicitée pour les besoins agricoles estivaux, voire hivernaux. Elle l'est également pour l'usage industriel et domestique (à hauteur respectivement de 2% et 25%) (Source : Données SIE Adour-Garonne, 2008-2014). Le poids de son exploitation pour l'eau potable est dorénavant peu significative (1.6% du total), en raison de l'abandon progressif de captages à défaut d'eaux brutes de bonne qualité.

L'état quantitatif général DCE est qualifié de « bon » ; les volumes prélevés sont dits stables ce qui participe à la conservation de l'équilibre quantitatif du système.

Allons plus loin ...

Dans un contexte de changement climatique et malgré les incertitudes demeurant, l'évolution des débits moyens annuels de la Dordogne à son entrée dans l'estuaire n'en révèle pas moins une diminution significative de ces derniers les 50 dernières années : de l'ordre de 20%. Les stratégies de production électrique d'EDF en perturbant profondément l'évolution temporelle de ce paramètre, complexifie l'approche tendancielle.

A l'image de la Dordogne, les affluents de la Dordogne sont également caractérisés par des débits annuels en baisse et des étiages plus prononcés (souvent plus longs) que la hausse des températures, notamment, devrait confirmer à l'avenir. En corollaire des crises sécheresse, c'est la recherche d'une gestion raisonnée et durable du partage de l'eau qui, de fait, est rendue indispensable en réponse à la mise en péril de la biodiversité et à la menace de délitement-disparition des activités rurales. Les facteurs d'altération hydromorphologique-hydrologique des cours d'eau, à cet effet, devront également être pris en compte.

Conforté dans sa dynamique d'accueil des populations, plus encore dans la couronne d'influence bordelaise, le territoire est aujourd'hui confronté à une déprise des secteurs de coteaux et, inversement, à une densification en basse vallée. Au-delà des questions sociales et économiques liées, la concentration des biens et des personnes dans l'axe de la Dordogne, notamment, accroît la vulnérabilité du territoire face aux débordements fluviaux et aux submersions. L'artificialisation continue des sols, leur culture dans le sens de la pente, ..., la survenue à plus grande fréquence de phénomènes climatiques extrêmes, par ailleurs, concourent à majorer l'aléa ruissellement. Culture du risque, réduction de la vulnérabilité et résilience du territoire aux inondations semblent être des réponses à minima au problème. Pour sa part, la question du statut des digues existantes et de leur gestion cohérente²² renvoie à celles du niveau de protection retenue et, indirectement, des investissements ainsi que du niveau d'acceptabilité du risque par la population.

L'exploitation des ressources en eau souterraine sur le territoire met en exergue, au-delà de la nappe alluviale de la Dordogne, la dépendance vis-à-vis des aquifères Eocène et Crétacé pour l'usage eau potable. Leur caractère stratégique ainsi révélé fait écho à leur protection-préservation, et conséquemment à la réduction de leur vulnérabilité tant quantitative que qualitative.

²² A l'échelle des « grands systèmes » tels que définis par le décret digues (2015) ainsi que rive droite-rive gauche, et en intégrant les ouvrages hydrauliques annexes (vannes, clapets, ...).

MILIEUX NATURELS ET LIENS AVEC L'EAU

Que nous est-il dit ?

Espèces faunistiques et floristiques



Peuplements piscicoles

Les populations piscicoles sont éminemment symptomatiques de la richesse du patrimoine naturel territorial et de sa reconnaissance « Réserve Biosphère » par l'UNESCO. Parmi elles, les grands migrateurs amphihalins – Esturgeon européen, Saumon atlantique, Lamproies marine et fluviatile, Grande Alose et Alose feinte, Anguille d'Europe, Truite de mer – qui sont tous protégés (hors anguille) par arrêtés (inter-)ministériels. En l'état des connaissances, les peuplements des migrateurs se voient menacés :

- Saumon atlantique : recolonisation du milieu depuis les années 1980 suite à leur disparition ; remontée uniquement d'1/3 des effectifs observés à Mauzac
- Esturgeon européen : population très dégradée et probablement en-deçà du seuil garantissant son rétablissement de façon autonome
- Alose feinte : état réel mal évalué mais a priori, espèce se portant plutôt bien
- Grande alose : effondrement des stocks ayant conduit à un moratoire de pêche en 2008 ; population actuellement non reconstituée²³
- Lamproie marine : déficit de stock larvaire ces dernières années
- Lamproie fluviatile : a priori en net recul depuis quelques années
- Truite de mer : fort déclin des effectifs²⁴
- Anguille : forte régression (d'un facteur de 10) avec toutefois une tendance à la progression par rapport aux années 1990.

Le cortège est complété par une quarantaine d'autres espèces de poissons – poissons blancs, poissons carnassiers – ce qui confère au bassin de la Dordogne le grade de bassin à plus grande richesse halieutique de France. Cinq espèces de poissons sont reconnues d'intérêt communautaire (Toxostome, Lamproie de planer, Bouvière, Chabot) ; leur indice de présence est néanmoins moyen à faible. Outre la Dordogne, la

Couze apparaît également riche de son peuplement piscicole.

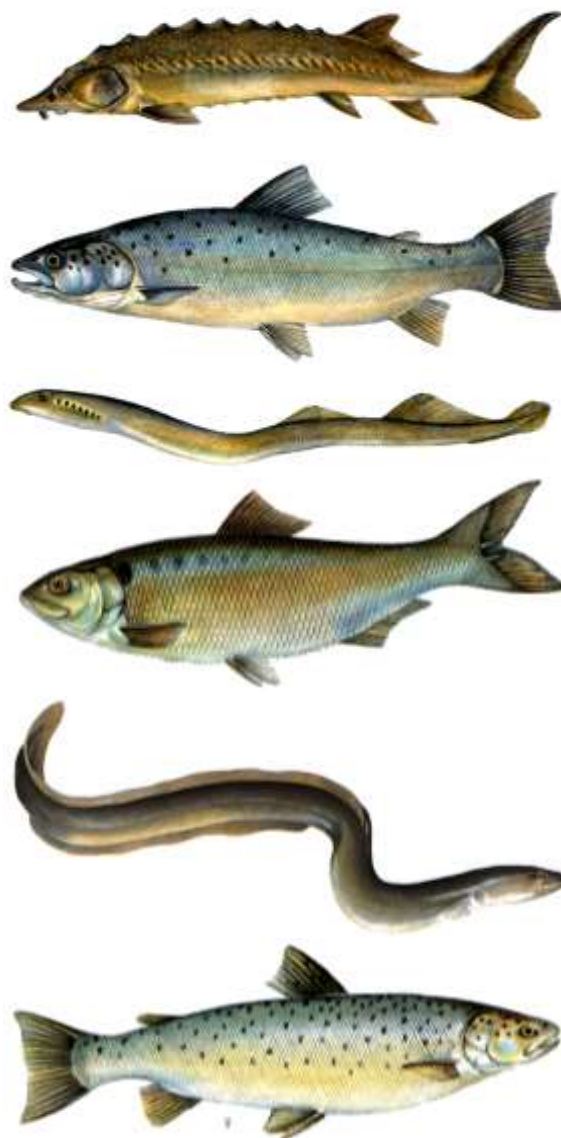


Figure 23 : Esturgeon européen, Saumon atlantique, Lamproie fluviatile, Alose feinte, Anguille d'Europe, Truite de mer (Source : Inconnue)

Le bassin Dordogne Atlantique est riche de milieux propices, tant à la reproduction (frayères) qu'à l'alimentation, le repos, le refuge (habitats) des migrateurs amphihalins. Pour exemple, douze sites de frayères potentielles de l'esturgeon sont recensés sur le territoire. Divers arrêtés et classements en soulignent l'importance et la nécessité de leur conservation laquelle relève principalement de : la nature du substrat, la vitesse des courants, la bathymétrie. Le constat

²³ De plus de 700 000 individus ayant remonté les fleuves Garonne-Dordogne, dans le milieu des années 1990, à seulement quelques milliers aujourd'hui.

²⁴ Perte de plus de 80% selon les observations effectuées à Mauzac.

est toutefois à une extrême réduction du potentiel d'habitats des migrateurs.

En complément de l'axe Dordogne, le SDAGE Adour-Garonne 2016-2021 définit **34 axes à grands migrateurs dans le périmètre du SAGE**. De même, cinq tributaires de la Dordogne – Couze, Lidoire, Gamage, Engranne et affluent de l'Engranne – sont identifiés au sein des inventaires départementaux pour les zones de frayères, de croissance ou d'alimentation des poissons migrateurs.

Autres espèces liées aux milieux aquatiques

Les milieux aquatiques abritent une biodiversité particulièrement riche (mammifères, oiseaux, amphibiens, flore, etc.) et dépendante des cours d'eau et milieux humides associés dont le bon état conditionne leur cycle de vie (au moins partiel) ou l'assurance de certaines de leurs fonctions vitales. Un certain nombre d'espèces faunistiques symbolisant cette richesse, appartiennent aux groupes : des **mammifères** (Loutre d'Europe, Vison d'Europe sur l'axe Dordogne) ; des **oiseaux** (avifaune nicheuse hivernante et migratrice du secteur des palus et des plaines alluviales) ; des **mollusques** (bivalves auxquels sont notamment inféodés la bouvière) ; des **crustacés** (Ecrevisse à pattes blanches notamment sur la Seize) ; des **reptiles** (Cistude d'Europe dans les bras morts et couasnes du lit mineur de la Dordogne, certains secteurs lenticulaires, etc.) ; des **odonates** (Cordulie splendide, Cordulie à corps fin, Agrion de Mercure, Gomphe de Graslin sur l'axe Dordogne). En matière de flore, au-delà des espèces types des ripisylves et des eaux calmes, la basse vallée de la Dordogne est marquée par la présence emblématique



Figure 24 : Cordulie à corps fin (Source : EPIDOR)

de l'**Angélique des estuaires** ainsi que de la Fritillaire pintade et de l'Oenanthe à feuille Silaüs, espèces protégées des palus.

En concurrence directe avec certaines de ces espèces endémiques, le territoire compte également diverses espèces nuisibles et invasives ; les plus caractéristiques du bassin sont pour la flore, l'Erable négundo, la Renouée du Japon, le Robinier faux acacia, ..., pour la faune, le Silure, le Ragondin et la Rat musqué ainsi que l'Ecrevisse rouge de Louisiane, l'Ecrevisse américaine

et l'Ecrevisse de Californie ou du Pacifique. Des actions de nature variée sont aujourd'hui menées pour en éviter la progression.

Hydromorphologie et habitats naturels, zones humides

La richesse des hydrosystèmes (**compartiments fonctionnels**) et des milieux aquatiques associés ainsi que la grande variabilité des **dynamiques en jeu** (mouvement et renouvellement de l'eau, profondeur, ...) déterminent l'importante biodiversité du bassin.

Les caractéristiques hydrogéomorphologiques, hydrodynamiques et le profil physico-chimique de la Dordogne, variables d'amont en aval et selon la saison, bénéficient à la **diversité de milieux et d'habitats**. En résulte le **développement de plusieurs habitats d'intérêt communautaire au sein du lit de la Dordogne ou sur les zones alluviales riveraines, soient : les herbiers aquatiques ; la végétation des grèves et des berges ; les habitats forestiers riverains**.

A l'image de la Dordogne, ses affluents révèlent une pluralité d'habitats notamment propice à la vie piscicole. Quoique majoritairement dégradés, certains d'entre eux présentent encore une qualité et une variété d'habitats propres aux vallées alluviales reconnues par divers classements (Natura 2000 pour l'Engranne, le Gestas, ... ; ENS pour la Gardonnnette ; réservoirs biologiques pour les affluents de l'Engranne, de la Couze, d'une partie de la Lidoire, ...).

S'il est prêté une **image de rivière « stable » à la Dordogne**, en pratique, phénomènes d'érosion et de dépôt sont plus ou moins actifs, mais à un degré tel qu'elle évolue relativement peu au fil du temps.

La Dordogne constitue un hydrosystème de dynamique sédimentaire perturbée qui trouve pour origine une action anthropique sur son cours : l'aménagement des barrages hydroélectriques ; les travaux de stabilisation des berges pour la protection des terres ; les extractions anciennes de granulats dans le lit mineur ; la construction ponctuelle de ponts sur la rivière. En réponse, la rivière opère un lent réajustement naturel comme en témoigne la quasi-stabilité de son tracé depuis le XIXe siècle. Des évolutions différentielles peuvent toutefois être

observées selon trois grands tronçons de la rivière Dordogne selon les contextes géologiques, marégraphiques et autres :

- Tronçon amont « Mauzac-Bergerac » : secteur de corridor étroit marqué par un lit cloisonné via une succession de barrages hydroélectriques
- Tronçon médian « Bergerac-Sainte-Terre » : secteur marqué par une dynamique naturelle de la rivière avec cependant une importante stabilité des formes du lit
- Tronçon aval « Sainte-Terre-estuaire » : secteur sous influence majeure des flux-reflux de la marée et du mascaret.

Les affluents, pour leur grande majorité, ont été l'objet de siècles d'interventions humaines pénalisantes : recalibrage/rectification du lit mineur, de travaux de déviation (biefs), de curage, voire de protection des berges contre l'érosion. La chenalisation a parfois été poussée à l'extrême, notamment en milieu urbain (Libourne, Bergerac) ou péri-urbain, avec la couverture complète de certains cours d'eau sur des linéaires parfois importants. Nombre d'entre eux sont également parsemés de seuils (hauteur de chute inférieure à 5 m) résultant d'anciens usages énergétiques (moulins, forges) ou agricoles (irrigation) et/ou d'étangs créés directement sur le lit mineur. Les impacts morpho-écologiques en résultant se traduisent notamment par des incisions du lit mineur, des altérations de l'interconnexion nappe-rivière, des blocages de la dynamique latérale. Un retour à une dynamique naturelle est raisonnablement impossible.

Complémentaires aux écosystèmes du domaine lotique (ruisseaux, rivières, fleuves, ...), le territoire compte des **écosystèmes de transition ou écotones** établies entre les milieux terrestres et les milieux aquatiques, voire entre différents systèmes aquatiques. Les zones humides en constituent une catégorie plus ou moins bien représentée sur le périmètre du SAGE avec **230 km² de zones potentiellement humides** cartographiées en 2007, soit 9% de l'aire du territoire (Source : EPIDOR – *Etude cartographique des zones potentiellement humides*, 2008). Dans cette catégories se retrouvent sur le bassin : les tourbières ; les marais (dont les pa-

lus) ; les mégaphorbiaies ; les boisements humides ; les prairies humides ou les prairies inondables ; les mares, les plans d'eau et les gravières.

Autre particularisme du cours de la Dordogne, **les bras morts ou couasnes** présentent une diversité d'habitats, peu communs, favorables au développement d'une importante biodiversité. Viviers exceptionnels et foisonnants, ils représentent des milieux stratégiques pour la Dordogne et, plus largement, un enjeu patrimonial, fonctionnel et paysager très fort, sur une grande partie de son linéaire. Seize bras morts (7 en rive droite, 9 en rive gauche) sont dénombrés sur la basse Dordogne. La grande majorité d'entre eux se localisant entre Le Fleix et Branne, puis au niveau du cingle de Trémolat.

Continuités écologiques

Les continuités écologiques terrestres et aquatiques, sous-tendues par la notion de Trame Verte et Bleue (TVB), associent **réservoirs de biodiversités et corridors écologiques**. Les cours d'eau sont des espaces supports à ces sous-systèmes biologiques.

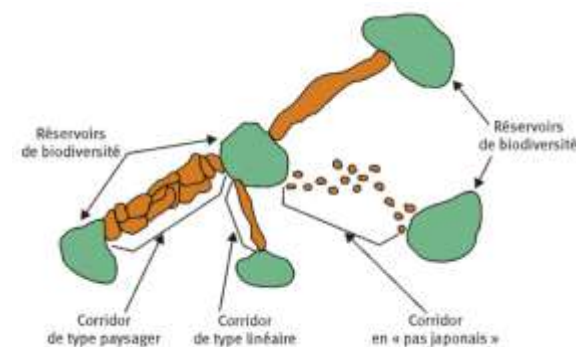


Figure 25 : Exemples d'éléments de la Trame Verte et Bleue. Réservoirs de biodiversité et corridors (Source : CEMAGREF d'après BENNETT, 1991)

Réglementairement, la continuité écologique des cours d'eau s'entend à la fois par la **libre circulation des poissons** dans la rivière et par le **transport des sédiments**. Elle fait essentiellement référence à trois dimensions, à savoir longitudinale, transversale et temporelle²⁵.

Les continuités longitudinales des cours d'eau sont nécessaires aux déplacements des espèces aquatiques ainsi qu'à la faune et la flore se développant en symbiose avec le milieu aquatique (ripisylve) ; la présence d'obstacles à franchir est

²⁵ En lien avec les saisons hydrologiques et le rythme biologique des espèces.

un frein important aux possibilités de déplacement. **Le territoire du SAGE est particulièrement concerné par les migrateurs amphihaliens** que l'accumulation d'obstacles hydrauliques sensibilise et fragilise (Source : *Etat des lieux des continuités écologiques en Aquitaine. Diagnostic, septembre 2017*). A l'échelle du SAGE, la procédure réglementaire de classement des cours d'eau (Loi sur l'Eau ou LEMA du 31 décembre 2006) a conduit au classement de la procédure réglementaire de classement des cours d'eau (Loi sur l'Eau ou LEMA du 31 décembre 2006). Ce classement impose aux propriétaires d'ouvrages d'assurer le transport des sédiments et la circulation des poissons, à leur niveau, d'ici 2023.

Les continuités latérales, liées aux milieux humides (boisements, bras morts...), ont un rôle d'espace de mobilité des cours d'eau, nécessaire à leur dynamique et à celle des milieux associés. **Les zones humides** jouent un rôle majeur dans le déplacement des espèces. Associés à cette trame, sont distingués en basse Dordogne, en tant que réservoirs de biodiversité et/ou corridors : les milieux connexes aux cours d'eau (milieux humides dits du *Périgord* et de la *Basse Vallée de l'Isle*) ; les **marais estuariens et fluviaux** (notamment les espaces de *palus*) ; les **corridors écologiques** (berges, boisements alluviaux, ...).



Figure 26 : Classement des cours d'eau fixé par arrêté du 7 octobre 2013 (ANG : Anguille, ALA : Grande Alose, ALF : Alose feinte, LPM : Lamproie marine, LPF : Lamproie fluviatile, SAT : Saumon atlantique, TRM : Truite de mer, EST : Esturgeon européen)

Comme identifié par la Stratégie Nationale pour la Biodiversité (2004), la fragmentation des habitats est l'une des causes principales de perte de biodiversité de basse Dordogne. **Les quatre principaux facteurs d'altération des continuités écologiques ont trait à : la croissance urbaine** (spécialement autour des pôles urbains de Bordeaux, Libourne et Bergerac) ; le maillage d'infrastructures linéaires terrestres (N89, voie ferroviaire Libourne-Sarlat, ...) ; **les obstacles de franchissement des cours d'eau** (seuils, ouvrages d'art, ...) ; **l'exploitation de la ressource minérales** (20 sites actifs de carrières contre 42 fermés).

Sur ce dernier point, le territoire porte les stigmates des ouvrages hydrauliques structurants

que sont les barrages hydroélectriques du Bergeracois sur la Dordogne et, dans une moindre mesure, les moulins et seuils sur ses affluents. **Les barrages exercent encore aujourd'hui un impact non négligeable sur les migrations**, comme observé sur la population des saumons : taux de franchissement cumulé de l'ordre de 25%. Au niveau des affluents de la Dordogne, ce sont 230 ouvrages qui entravent la libre circulation des poissons et le transport des sédiments. A ce titre, huit sous-bassins versants de Dordogne Atlantique sont l'objet de reconquête de la continuité écologique : La Couze, l'Eyraud-Barrailler, la Souleze, la Durèze, la Lidoire, l'Engrenne, la Souloire, et le Gestas.

Au-delà des obstacles « en dur » du bassin Dordogne Atlantique, le **phénomène de bouchon**

vaseux influe également sur la continuité écologique. En effet, il peut jouer un rôle de **barrière physico-chimique à la migration des espèces amphihalines**, selon les comportements et les capacités de franchissement de chacune des espèces concernées. **Moins résistantes que les espèces estuariennes aux conditions d'hypoxie** (Source : J. PERSON-LE RUYET, 1986), **elles sont aussi plus menacées** (Source : COSTELLO & al., 2002). Les juvéniles de l'aloise, les alosons, sont particulièrement fragiles eu égard à leur période de dévalaison qui coïncide avec la période estivale durant laquelle la température de l'eau est maximale et la concentration en oxygène dissous minimale, facteurs hydroclimatiques déterminants pour leur survie.

Outils d'inventaire, de protection et de gestion en faveur de la biodiversité

La valeur du patrimoine environnemental du bassin est reconnue au travers de plusieurs classements :

- **78 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique** (ZNIEFF) dont l'essentiel intéresse des milieux humides, forestiers et calcaires
- **8 sites Natura 2000**, à caractère humide dominant et d'emprise équivalente à 1.85 % de la surface du territoire ;
- **2 arrêtés préfectoraux de protection de biotope** pris pour les sites sensibles des îles du barrage de Mauzac (FR3800271 du 30 octobre 1984) et de la rivière Dordogne (FR3800266 du 3 décembre 1991 inhérent à la conservation du saumon, des aloses et des lamproies).

Au-delà, un certain nombre d'outils fonciers sont mis en œuvre pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques de préservation et de valorisation de l'environnement ainsi que des paysages. Ainsi, le territoire du SAGE est également concerné par :

- **4 Espaces Naturels Sensibles (ENS)** dont 2 relatifs à des milieux humides (ENS des palus de Moulon, ENS du domaine de Blasimon)
- **8 Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) / Aires de Mise en Valeur du Patrimoine (AVAP)** qui, au travers de leurs règlements, contribuent à faire valoir les rivières et les milieux humides associés. Sont notamment concernés la Dordogne et le Caudeau (Bergérac), le canal de Lalinde (Baneuil-Canal de Lalinde), la plaine humide et les secteurs de ripisylve de Saint-Emilion.

Une biodiversité au service du territoire mais pourtant menacée

Malgré la mise en œuvre d'actions de protection et de restauration, le patrimoine naturel représenté par les rivières et milieux humides associés n'en demeure pas moins fragilisé, voire menacé. Les facteurs de fragilisation intéressent toute à la fois : la pression foncière en matière d'aménagement du territoire, cause première de la régression des surfaces de zones humides mais aussi de fragmentation des milieux ; l'action humaine, actuelle ou passée, source de dégradation et d'homogénéisation des écosystèmes fluviaux et de transition ; la concurrence entre espèces endémiques et espèces introduites et invasives.

Le processus de changement climatique dans lequel le territoire s'inscrit est également source d'atteinte à cette biodiversité par les effets induits (élévation de la température de l'eau, étiage accrue, ...).



Source: IGN BD Topo®, BD CARTHAGE®, Portail ZNPN du MNHN. Réalisation: EPIDOR - 2018.

Figure 27 : Zones de protection des espaces naturels

Synthèse

Problématiques du territoire sous le prisme l'eau

Une étape charnière, qui fonde et structure la suite de la démarche

La détermination des enjeux de l'eau sur le territoire du SAGE est un préalable à la définition de la future stratégie, de laquelle va découler tout le plan d'actions.

L'enjeu signifie étymologiquement : ce qui est en jeu, ce qui est misé. Ainsi il s'agit d'une problématique identifiée qui porte en elle un potentiel de changements, positifs (opportunités) ou négatifs (menaces) et qu'il est nécessaire de prendre en compte pour construire une prospective et déterminer une stratégie.

Diagnostic et prospective doivent contribuer à identifier les enjeux futurs, imaginables, et surtout, de long terme.

A l'issue de l'état initial et sur la base d'un cheminement de réflexion, un certain nombre de pré-enjeux peuvent d'ores et déjà apparaître comme exposé ci-après.

Pré-enjeux

La vulnérabilité du territoire face aux risques d'inondation et de sécheresse

- ✓ Une pluralité des risques d'inondation et une exposition du territoire à ces derniers qui imposent leur prise en compte dans l'aménagement du territoire, entre « acceptation », « adaptation » et « diminution de l'aléa »
- ✓ L'étiage et sa nécessaire intégration dans les projets d'aménagement du territoire, de maintien et développement de l'économie mais aussi de conservation de la biodiversité
- ✓ Des équilibres fragiles à consolider ou à établir : les fonctions et intérêts des zones humides, les incidences des plans d'eau, les impacts des prélèvements, les conséquences de l'aménagement des cours d'eau.

Une qualité des eaux superficielles et souterraines compatibles avec les exigences environnementales, les usages eau potable, voire de tourisme

- ✓ Des ressources en eaux majeures, de caractère stratégique pour la satisfaction des besoins actuels et futurs en eau domestique et « touristique »
- ✓ Une généralisation de la contamination des eaux par les phytopharmaceutiques et la question de leur limitation à la source
- ✓ Une transparence indispensable en matière de rejets industriels dans l'eau
- ✓ Les performances de traitement des eaux domestiques collectives et individuelles.

Pré-enjeux

Une biodiversité remarquable mais en péril

- ✓ Une hydromorphologie des cours d'eau perturbée par l'action anthropique qui concoure à une perte de richesse et à une banalisation de la biodiversité
- ✓ Une gestion hydroélectrique des barrages hydroélectriques du bassin de la Dordogne, responsable d'une artificialisation du régime hydrologique de la rivière, et qui agit comme facteur aggravant de la remontée (durée et linéaire) du bouchon vaseux
- ✓ Un phénomène de bouchon vaseux jouant un rôle de barrière physique et chimique pour les espèces aquatiques
- ✓ Des aménagements de cours d'eau (barrages, seuils, plans d'eau connectés ...) qui cloisonnent les différentes sections d'écoulement et qui, en tant qu'obstacles à la continuité écologique, entravent la libre circulation des poissons et le transport sédimentaire
- ✓ Une dynamique démographique et économique qui pèse sur le devenir du territoire, et plus spécifiquement sur la protection d'espaces naturels remarquables et à fort potentiel comme les *palus de basse Dordogne* et la vallée alluviale de la Dordogne
- ✓ Des altérations de la qualité et de la quantité d'eau du réseau hydrographique qui sont sources d'atteinte à la biodiversité
- ✓ Une concurrence entre espèces endémiques et espèces nuisibles-invasives qui nuit à la diversité biologique.

Les défis patrimoniaux et sociétaux à relever autour de l'eau

- ✓ Le partage de la voie d'eau sur la Dordogne : une histoire de navigation et un support de sports/loisirs nautiques ainsi que d'un tourisme intimiste
- ✓ Une réappropriation des berges et bords de Dordogne comme espaces de ressourcement, de sports et de loisirs, mais également de lien social et de mise en valeur du patrimoine fluvial (milieu et bâti)
- ✓ La question de l'eau à intégrer aux politiques d'aménagement de territoire, de développement économique et touristique, ...
- ✓ Les identités paysagères, leur mise en valeur et la notion d'appartenance du territoire
- ✓ Une responsabilité territoriale forte en matière de sauvegarde et de protection des grandsigrateurs amphihalins
- ✓ Une nécessaire orchestration du jeu d'acteurs et la recherche indispensable d'un partenariat.



Le SAGE Dordogne Atlantique, une action soutenue par l'Agence de l'Eau, la Région Nouvelle Aquitaine et les Conseils Départementaux de la Dordogne et de la Gironde.



EPIDOR porte l'émergence du SAGE en concertation avec les services de l'État et les partenaires techniques.



EPIDOR
Etablissement Public Territorial
du Bassin de la Dordogne

EPIDOR
Place de la Laïcité, 24250 Castelnau-la-Chapelle
05 53 29 17 65 / epidor@eptb-dordogne.fr

Antenne Dordogne Atlantique :
61, cours des Girondins, 33500 Libourne
05 57 51 06 53

EPIDOR a été créé en 1991 par les départements du Puy-de-Dôme, du Cantal, de la Corrèze, du Lot, de la Dordogne et de la Gironde.